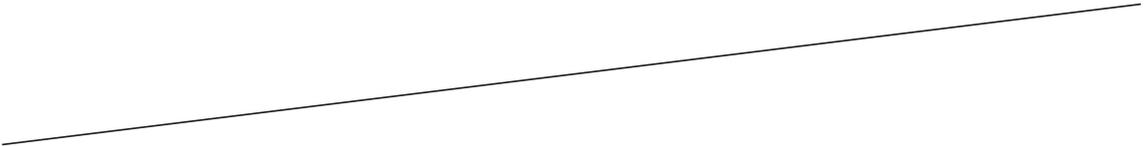


Enfants perdus, enfants trouvés

Ouvrage publié avec le soutien de l'Institut universitaire de France,
en collaboration avec l'IRCL (Institut de recherche sur la Renaissance,
l'âge classique et les Lumières – UMR 5186)



Enfants perdus, enfants trouvés

Dire l'abandon en Europe
du XVI^e au XVIII^e siècle

Sous la direction de Florence Magnot-Ogilvy
et Janice Valls-Russell

PARIS
CLASSIQUES GARNIER
2014

Florence Magnot-Ogilvy est maître de conférences HDR à l'université Paul-Valéry – Montpellier III, membre de l'IRCL et de l'IUF. Elle a publié *La Parole de l'autre dans le roman-mémoires, 1720-1770* (Louvain, 2004), codirigé plusieurs ouvrages sur la littérature du XVIII^e siècle et édité *La Mouche* de Mouhy avec René Démoris (Paris, 2010).

Janice Valls-Russell, ingénieur d'études au CNRS et rattachée à l'IRCL (UMR5186) de l'université Paul-Valéry – Montpellier III, travaille sur la Renaissance anglaise (théâtre et réécritures). Sous le nom de Janice Peyré, elle siège au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) et signe des travaux sur l'adoption et les origines, dont *Le Guide de l'adoption* (Paris, 2014).

© 2014. Classiques Garnier, Paris.

Reproduction et traduction, même partielles, interdites.

Tous droits réservés pour tous les pays.

ISBN 978-2-8124-3390-0 (livre broché)

ISBN 978-2-8124-3391-7 (livre relié)

ISSN 2103-5636

PRÉSENCE ET ABSENCE DES ENFANTS EXPOSÉS DANS LE DROIT ROMAIN (I^{er}-III^e SIÈCLES)

Même si le terme « exposition » est hérité du latin, il serait trompeur – je crois – de se tourner vers Rome pour y chercher la matrice d’une lecture sociale et juridique du phénomène de l’exposition en Occident. Il convient, au contraire, pour envisager tout ce qui touche aux structures de la parenté dans la société romaine d’avant le Christianisme, de sortir des cadres de pensée contemporains. Sans doute, le droit romain fut un élément constitutif du socle juridique des sociétés d’Ancien Régime (en France et en Italie du moins), toutefois, un regard distancié s’impose devant les textes traduits et commentés ci-dessous. Ces textes sont en majorité extraits du *Digeste*, compilation de droit romain entrée en vigueur, pour l’Empire d’Orient, en 533. Le *Digeste* n’est pas un code mais une collection d’extraits de traités et d’opinions émanant des juristes actifs en Occident, à la cour impériale, entre le I^{er} siècle avant et le III^e siècle après Jésus-Christ. Les passages qui suivent relèvent, pour les uns, des commentaires proposés par ces jurisconsultes aux textes fondamentaux du droit romain et pour les autres, de la casuistique, c’est-à-dire de l’interprétation de cas réels¹. La casuistique, la jurisprudence sont évidemment en prise avec la réalité sociale. Cependant elles n’en sont pas le reflet, la description, mais exercent sur elle une action de nature performative.

« Présence et absence des enfants exposés » : mon objectif ici est d’abord de montrer que les enfants abandonnés n’apparaissent dans les sources juridiques qu’en tant qu’objets ou causes d’un litige. En revanche, lorsque

1 Pour le *Digeste*, je me fonde sur l’édition de 1870, de Th. Mommsen et P. Krüger, dans la révision de W. Kunkel, Hildesheim, Weidmann, 1954 (2000). Pour les textes littéraires, le texte latin de référence est celui de la collection des universités de France, Paris, Les Belles Lettres. Les traductions sont les miennes.

l'exposition relève de l'exercice d'un droit qui est celui du père, l'enfant abandonné disparaît en même temps de l'organisation familiale et de nos sources. De ce fait, le droit romain ne problématise l'exposition que dans deux types de circonstances : d'une part, lorsqu'il s'agit de l'organiser ou inversement de la prévenir, pour préserver les intérêts devenus concurrents du géniteur et de la génitrice (ainsi que de leurs familles respectives); d'autre part, lorsque l'enfant exposé fait retour dans une famille et vient bouleverser une succession qui s'était organisée sans lui.

Mais, par « présence et absence », j'entends aussi envisager, plus profondément, le statut qui est reconnu à l'enfant exposé : son existence en tant que sujet de droit pose problème, ce qui se traduit en particulier dans la manière dont il est dénommé par les juristes. Dans la mesure où il s'agit d'éclairer, d'interpréter la lettre du droit, non seulement ces sources autorisent une approche lexicale, mais encore les juristes eux-mêmes se montrent très attentifs au vocabulaire, dans le cadre de leur recherche de qualification juridique des faits. Plus précisément, à propos des enfants exposés, l'enjeu est celui de leur propre qualification juridique, de leur assignation à telle ou telle catégorie de personnes.

LES STRUCTURES DE LA PARENTÉ À ROME
ET LA NOTION DE « PUISSANCE PATERNELLE »
(*PATRIA POTESTAS*)

Pour comprendre ce qu'est l'exposition à Rome, il convient de commencer par un exposé rapide de la conception de la filiation dans le droit romain. Le phénomène de l'exposition des enfants se trouve, en effet, à l'articulation de deux enjeux : d'un côté, la perpétuation d'un corps civique qui reste relativement fermé, jusqu'au début du III^e siècle en tout cas ; de l'autre, l'organisation de la succession et de la transmission patrimoniale.

Le mariage est une institution réservée, pour le dire vite, aux citoyens romains et ne concerne donc qu'une minorité de la population¹. Mais,

1 Les règles générales d'accès au *conubium* sont énoncées par S. Treggiari, *Roman Marriage. Iusti coniuges from the Time of Cicero to the Time of Ulpian*, Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 43-47.

dans la cité comme dans chaque maison romaine, des individus libres et citoyens cohabitent avec une domesticité de statut servile. Cela n'est pas sans conséquences sur le phénomène même de l'exposition : les enfants issus d'unions entre esclaves ou entre un citoyen mâle et une esclave de la famille ne sont pas systématiquement exposés, mais peuvent devenir à leur tour des esclaves familiaux. Bien entendu, il en va différemment des enfants de citoyennes dont on soupçonne qu'ils ont été engendrés hors mariage ou dans une liaison adultérine. En effet, seul un enfant né de deux citoyens mariés reçoit le statut juridique, politique et social de son père. Inversement, un enfant né hors mariage appartient à sa mère. Il a un géniteur, mais point de père. Du point de vue des logiques et des stratégies de l'alliance, un tel enfant est inutile – ce qui évidemment lui fait courir le danger d'être exposé¹.

On touche là au droit de la famille et des successions. Dans le cadre d'un système de parenté strictement patrilinéaire, seul un enfant né dans un mariage reçoit à sa naissance le statut de successeur de son père. Pour configurer cette relation entre le père et l'enfant né dans le mariage, le droit romain avait forgé le concept très spécifique de *patria potestas*, de « puissance paternelle² ». Dès sa conception, l'enfant issu de deux individus unis par le mariage – et lui seul – se trouvait dans la puissance paternelle. Il recevait de ce fait le statut d'*heres suus*, de « sien héritier ». Comme l'a montré l'historien du droit Yan Thomas, ce possessif, *suus*, traduisait le lien de continuité, personnelle et patrimoniale, du père à son descendant direct en ligne masculine, quel que fût son sexe. Plus concrètement, le ou les individus qui formaient le groupe des *sui*, des « siens », c'est-à-dire l'ensemble des descendants directs en ligne masculine sur une profondeur de trois générations, étaient les successeurs légitimes de leur *paterfamilias* : à eux seuls était donnée, en particulier,

1 Sur le statut du mariage romain comme institution productrice de citoyenneté, Y. Thomas, « À Rome, pères citoyens et cité des pères, I^{er} s. av. J.-C. – II^e s. ap. J.-C. », *Histoire de la famille*, 1, *Mondes lointains, mondes anciens*, A. Burguière et al. (dir.), Paris, Librairie générale française, 1986, cité dans A. Rousselle, G. Sissa, Y. Thomas, *La famille dans la Grèce antique et à Rome*, Historiques, n° 133, Bruxelles, Complexe, 2005, p. 101-117 ; sur les enfants sans *pater*, Y. Thomas, « La division des sexes en droit romain », *Histoire des femmes en Occident*, G. Duby, M. Perrot (dir.), 1, *L'Antiquité*, P. Schmitt-Pantel (dir.), Paris, Plon, 1990, p. 132-138 et p. 141-145, et L. Beltrami, *Il sangue degli antenati. Stirpe, adulterio e figli senza padre nella cultura romana*, Scrinia, n° 9, Bari, Edipuglia, 1998, p. 41-57.

2 Une définition synthétique se trouve chez Y. Thomas, « La division des sexes », art. cité, p. 111-119.

la succession en cas d'absence de testament ou de sa non validité¹. Mais cette succession était accordée à la condition qu'ils fussent nés dans la *potestas* de leur père et qu'ils fussent encore dans cette *potestas* à la mort de leur père. De ce fait, ni la majorité ni le mariage d'un fils ou d'une fille ne les faisaient sortir de la *potestas* paternelle et cette dernière s'éteignait normalement seulement avec la mort du *pater*².

L'ensemble de ces caractéristiques a conduit Yan Thomas à définir la paternité romaine comme une relation selon le droit et non selon la nature³. Cela se manifeste aussi dans la très grande inventivité du droit romain en matière de construction de la parenté. Rome connaît ainsi plusieurs modalités d'adoption qui se caractérisent par le fait qu'elles sont conçues non pas pour donner des parents à des enfants qui n'en ont plus, mais pour donner des successeurs à des pères qui n'en ont pas. À Rome, les adoptés sont soit des adultes qui ont perdu leur *pater* et qui entrent volontairement dans la *potestas* d'un citoyen pour devenir son héritier, soit de jeunes citoyens qui sont cédés par leur propre père à un autre citoyen, qui n'a pas d'héritier – il y a alors transfert d'une *potestas* dans une autre. Dans tous les cas, on sait où en sont ces adoptés du point de vue de la *potestas* au moment de l'adoption⁴. En revanche, un

-
- 1 Sur la *patria potestas* et le statut de *suus*, Y. Thomas, « Du sien au soi. Questions romaines dans le langage du droit », *L'écrit du temps*, n° 14-15, 1987, p. 151-172, et Y. Thomas, « L'enfant à naître et l'"héritier sien". Sujet de pouvoir et sujet de vie en droit romain », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, n° 62-1, 2007, p. 38-57. R. Saller, « *Patria Potestas* and the Stereotype of the Roman Family », *Continuity and Change*, n° 1, 1986, p. 7-22, et *Patriarchy, Property and Death in the Roman Family*, Cambridge Studies in Population, Economy and Society in Past Time, n° 25, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 102-132, a mis en cause l'effectivité de la *patria potestas*, dans ses aspects les plus répressifs, en montrant que la démographie de la société romaine amenait souvent les hommes à perdre rapidement leur père et que des sources non-juridiques attestent l'existence de rapports d'affection entre père et enfant. Cette approche sociologique n'est pas sans pertinence, mais elle n'apporte aucun démenti à la configuration juridique de la famille dans la puissance du père, comme l'affirme Y. Thomas, « La division des sexes », art. cité, p. 113-114.
 - 2 Il en résultait une stricte dépendance, économique en particulier, des enfants *in potestate* vis-à-vis de leur *pater*, étudiée par Y. Thomas, « Droit domestique et droit politique à Rome. Remarques sur le pécule et les *honores* des fils de famille », *MEFRA*, n° 94, 1982, p. 527-580.
 - 3 Y. Thomas, « À Rome, pères citoyens », art. cité, p. 67-68, et, à propos de la distinction radicale entre acception médicale et juridique de la vie, Y. Thomas, « L'enfant à naître », art. cité, p. 32.
 - 4 Sur les formes de l'adoption à Rome, synthèse de M. Corbier, « Introduction : adoptés et nourris », *Adoption et Fosterage*, M. Corbier (dir.), collection De l'archéologie à l'histoire, Paris, De Boccard, 1999, p. 9-13 ; plus généralement sur les artifices de la parenté à Rome, M. Corbier, « Construire sa parenté à Rome », *Revue historique*, n° 575, 1990, p. 3-36.

citoyen n'aurait jamais pensé à adopter un individu dont il ne connaissait pas l'origine, de peur que l'on ne découvre plus tard qu'il appartenait à une autre famille. Les enfants trouvés ne sont donc jamais héritiers : ils n'entrent pas dans le système de la filiation. Il en va aussi d'une logique qui est celle de l'honneur familial et de l'attachement à la « pureté du sang », documentée particulièrement dans les textes relatifs à l'adultère et à sa répression. La *pudicitia* féminine est la seule garantie contre des doutes sur l'origine de l'enfant et contre une éventuelle pollution de la dignité familiale¹. C'est du côté de la mère que se pose, dans la parenté romaine, la question de la nature².

LE « DROIT DE VIE ET DE MORT » DU PÈRE ET LA QUESTION DE L'EXPOSITION

Les enfants exposés n'étant pas des héritiers potentiels, la majorité des expositions sont ontologiquement hors du droit : c'est là une des premières formes de l'absence des enfants abandonnés dans les sources.

Pour le dire autrement, l'avortement ou l'exposition du nouveau-né par sa génitrice ne sont regardés comme répréhensibles que s'il est avéré que l'enfant en question était le fils et l'héritier de son mari. Or, dans la mesure où cela n'était pas biologiquement prouvable, rares devaient être les maris qui risquaient leur réputation en poursuivant leur femme pour avortement ou abandon d'enfant. Quant au géniteur, de deux choses l'une : ou bien il n'était pas le mari de la mère et cet enfant, conçu hors mariage, ne l'intéressait nullement, ou bien il était le mari et alors son statut de *pater* lui donnait le droit d'exposer l'enfant qu'il pensait ne pas être de ses œuvres.

La *potestas* du père est, en effet, définie dans les sources (plus encore littéraires que juridiques d'ailleurs) comme « puissance de vie et de mort », *vitae necisque potestas*. Yan Thomas a démontré que ce pouvoir

1 Sur ce point, L. Beltrami, *Il sangue degli antenati*, *op. cit.*, plus particulièrement p. 45-53 et p. 66-83.

2 Y. Thomas, « Le droit romain. Le traité des *computs* du juriste Paul », *Leçons IV, suite. Le dossier occidental de la parenté. Textes juridiques indésirables sur la généalogie*, P. Legendre (dir.), Paris, Fayard, 1988, p. 27-119, n. 7, p. 86 et n. 9, p. 90-91.

ne doit en aucun cas être confondu avec la discipline exercée par un père sur ses enfants même adultes, discipline qui pouvait aller dans des circonstances très particulières jusqu'à la mise à mort¹. Pour le juriste français, la « puissance de vie et de mort » paternelle n'était pas autre chose qu'une métaphore de la succession du fils au père, tant dans la sphère patrimoniale que dans la cité. Cette lecture politique de l'institution de la paternité, attentive à donner un sens à l'expression *potestas vitae*, a conduit Yan Thomas à refuser de rapprocher *potestas necis* et droit de rejeter l'enfant². Sans reconnaître l'existence d'un *ius exponendi* formalisé dans le droit, je crois toutefois que l'on peut légitimement considérer que *necare*, entendu au sens de rejeter hors de la *potestas*, est une prérogative du *pater*.

On l'a vu, l'entrée dans la *potestas* du père suppose le mariage, mais surtout le mariage est la condition suffisante pour établir la paternité. Il s'ensuit qu'un père n'a pas à reconnaître son enfant. Inversement, la conception d'un enfant dans le mariage étant une condition *sine qua non* pour qu'il se trouve dans la *patria potestas* de son géniteur, il n'y a pas de possibilité de reconnaître *a posteriori* la paternité d'un enfant né hors mariage.

De telles conditions juridiques ont amené Brent Shaw à dénoncer un mythe historiographique construit autour de l'expression *tollere liberos*.

-
- 1 Ces pouvoirs disciplinaires sont étudiés par Y. Thomas, « Remarques sur la juridiction domestique à Rome », *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine, Actes de la table ronde, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2-4 octobre 1986*, J. Andraeu et H. Bruhns (dir.), collection de l'École française de Rome, n° 129, Rome, EFR, 1990, p. 449-474.
 - 2 Y. Thomas, « *Vitae necisque potestas*. Le père, la cité, la mort », *Du châtement dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique, Actes de la table ronde, Rome, 9-11 novembre 1982*, collection de l'École française de Rome, n° 79, Rome, EFR, 1984, p. 499-548. De leur côté, W. Harris, « The Roman Father's Power of Life and Death », *Studies in Roman Law in Memory of A. Arthur Schiller*, Columbia Studies in the Classical Tradition, n° 13, R. S. Bagnall et W. V. Harris (dir.), *Columbia Studies in the Classical Tradition*, Leyde, Brill, 1986, p. 81-95, et B. Shaw, « Raising and Killing Children : Two Roman Myths », *Mnemosyne*, n° 54-1, 2001, p. 56-77, représentent le courant historiographique qui identifie le *ius necis* du père avec la discipline des pères sur leur famille, mais pour en nier la réalité sociale et insister, à juste titre sur ce point précis, sur la valeur morale et proprement civique des *exempla* de pères sévissant contre leurs fils. Ces *exempla* ont été bien étudiés par Y. Thomas, « Paura dei padri e violenza dei figli : immagini retoriche e norme di diritto », *La paura dei padri nella società antica e medievale, rencontre italo-française organisée par l'université de Trieste et l'École française de Rome, Trieste, octobre 1981*, E. Pellizer et N. Zorzetti (dir.), *Biblioteca di cultura moderna*, n° 880, Bari, Laterza, 1983, p. 113-140.

On a longtemps considéré que l'admission dans la *potestas* exigeait du père l'accomplissement d'un rituel : le nouveau-né, posé à terre par la sage-femme, était reconnu et admis dans la famille si son père le soulevait du sol. Telle serait l'image opérant dans l'expression *tollere liberos* ; en revanche, si le père laissait le nouveau-né à terre, cela signifiait qu'il décidait de son exposition. En réalité, les textes dans lesquels revient la locution *tollere liberos* ne décrivent en aucune façon un tel rituel et l'expression a sans doute un sens aussi neutre que son décalque en français : « élever des enfants ». L'entrée dans la *potestas* est constitutive de la naissance dans le cadre d'une union légitime et seul le rejet hors de cette *potestas* exige un acte délibéré de la part du père¹.

C'est dans cette perspective que l'on doit comprendre l'unique source juridique qui donne une définition de l'exposition des enfants, dans le cadre d'une réflexion sur le sens du verbe *necare*. Il s'agit d'un passage emprunté au juriste Paul, actif au début du III^e siècle.

« Faire périr » (*necare*) s'entend non seulement de celui qui étouffe le part (*qui partum praefocat*), mais aussi de celui qui le rejette et qui lui refuse la nourriture (*qui abicit et qui alimonia denegat*) et de celui qui l'expose dans un espace public, dans l'attente d'une compassion qu'il n'éprouve pas lui-même (*qui publicis locis misericordiae causa exponit, quam ipse non habet*).
Digeste, 25, 3, 4 ; Paulus, 2, *Sententiae*

Ce passage figure dans le titre 3 du livre 25 du *Digeste*. La majeure partie de ce titre est consacrée au commentaire d'un sénatus-consulte, le *Senatus Consultum Plancianum*, remontant probablement aux dernières années du I^{er} siècle. Cette disposition est relative à la situation juridique des enfants conçus dans un mariage rompu par divorce avant leur naissance. C'est donc dans le cadre de la législation sur l'adultère que l'enfant exposé apparaît d'abord dans les sources juridiques. Cette législation est en particulier l'œuvre d'Auguste, dans les années 18-17 av. J.-C. et s'inscrit dans le contexte de la mise en place du régime impérial et de la reconstitution de la société romaine après quasiment un siècle de guerres civiles. Elle contraint, notamment, les maris à divorcer quand l'adultère de leur femme est flagrant ; faute de quoi, ils encourent l'accusation

1 B. Shaw, « Raising and Killing Children », art. cité, p. 32-56 et déjà M. Corbier, « La petite enfance à Rome : lois, normes, pratiques individuelles et collectives », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, n° 54-56, 1999, p. 1261-1265.

de proxénétisme. Ainsi, beaucoup d'enfants dont la conception posait problème naissaient après le divorce de leurs parents¹.

Les prescriptions du sénatus-consulte Plancien sont les suivantes. Une femme divorcée qui constate une grossesse dispose de trente jours à compter de la date du divorce pour en avertir son ex-mari. D'après la lettre du sénatus-consulte, il s'agit d'une possibilité laissée à la mère, non d'une obligation². Celle-ci peut alors être tentée de cacher cette grossesse et d'éliminer un enfant qui risque de se trouver à la charge de sa propre famille. Toutefois, d'autres passages du *Digeste* indiquent que si une femme nie être enceinte, son ex-mari peut obtenir du magistrat romain qu'il la soumette à un examen pour constater la grossesse³. Par ailleurs, les femmes divorcées qui avortaient des enfants conçus pendant le mariage étaient passibles de poursuites, dans la mesure où elles avaient privé leur mari d'un héritier potentiel⁴.

À supposer que son ex-femme ait choisi de lui déclarer sa grossesse, le sénatus-consulte donne au mari une alternative : nier immédiatement la paternité (et dans ce cas aucun recours n'est laissé à la mère) ou bien envoyer des « gardiens » pour constater cette grossesse et en surveiller le déroulement, ce qui manifeste sa volonté d'assumer l'enfant dans sa *potestas*. Cependant, même dans ce dernier cas, le mari conserve encore le droit de refuser la paternité après la naissance de l'enfant⁵. En revanche, s'il ne réagit pas à la notification de la grossesse de son ex-femme, un mari peut être contraint – et c'est le cœur de cette disposition – à

1 Dans une vaste bibliographie sur la législation familiale augustéenne, M. Humbert, « L'individu, l'État : quelle stratégie pour le mariage classique ? », *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine, Actes de la table ronde, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2-4 octobre 1986*, J. Andreau et H. Bruhns (dir.), collection de l'École française de Rome, n° 129, Rome, EFR, 1990, p. 173-198, pose les enjeux interprétatifs.

2 *Digeste*, 25, 3, 1, 1, Ulpianus, 34, *Ad edictum*, qui est une glose du sénatus-consulte, indique que celui-ci permet (*permittit*) à la mère d'avertir son ex-mari. Ce traité d'Ulpien est un commentaire à l'édit (*edictum*) du préteur, magistrat romain dont les compétences étaient, sous l'Empire, plus strictement juridictionnelles. Son édit se présentait comme une liste des actions en droit mises à disposition des particuliers et il intégrait des références à des textes normatifs, comme ici à un sénatus-consulte.

3 *Digeste*, 25, 4, 1, pr. Ulpianus, 24, *Ad edictum*, rapportant un rescrit de L. Verus et M. Aurèle.

4 *Digeste* 48, 19, 39, Tryphoninus, 10, *Disputationes*, se référant à des rescrits impériaux : condamnation à l'exil d'une femme qui avorte après le divorce d'un fils conçu dans le mariage, en raison des mauvais rapports avec son mari ; même thème dans *Digeste* 47, 11, 4, Marcianus, 1, *Regulae*.

5 *Digeste* 25, 3, 1, 11, Ulpianus, 34, *Ad edictum*.

nourrir l'enfant. Le sénatus-consulte et ses commentaires sont toutefois très explicites : l'ancien mari a, à l'égard de cet enfant, une obligation alimentaire, mais il n'a en aucune façon à se reconnaître comme son *pater* et en faire son héritier.

De manière primordiale, ce sénatus-consulte a pour objet de contraindre les hommes à prendre un parti sur les enfants conçus dans le cadre de mariages qui ont été rompus. Il s'agit de lever les ambiguïtés quant à la position de ces enfants du point de vue de la *potestas*. D'autre part, cette mesure tend à remédier à une situation qui posait problème aux Romains : celle d'enfants que des hommes rejetaient de leur *potestas* et faisaient exposer plusieurs mois, voire plusieurs années, après leur naissance, après avoir tardivement appris leur existence. Une telle disposition a donc essentiellement une raison d'être juridique, mais elle présente une dimension de réglementation des mœurs : il s'agit bien de contrôler l'exposition des enfants, sans en discuter le principe en aucune façon.

Le sénatus-consulte n'introduit d'ailleurs probablement pas une innovation, mais il donne une configuration juridique à une norme sociale préexistante, selon laquelle l'exposition doit intervenir à la naissance. C'est, à mon sens, ce qu'atteste *a contrario* un extrait de la vie de l'empereur Claude par Suétone. Le biographe évoque l'exposition par l'empereur d'une fille qu'il avait eue de sa première femme.

Une Claudia, conçue de son affranchi Boter, bien qu'elle fût née cinq mois avant son divorce et qu'on eût commencé à la nourrir (*alere*), il ne la fit pas moins exposer devant la porte de sa mère et il ordonna même de la rejeter nue (*exponi tamen ad matris ianuam et nudam iussit abici*).

Suétone, *Le divin Claude*, 27, 3

Stigmatisant un comportement irrégulier, ce texte permet de définir par contraste les usages sociaux. L'exposition est un droit du père, mais il ne l'exerce pas normalement, en cas de divorce, sur des enfants nés avant la séparation. Cela se conçoit dans la mesure où une décision aussi tardive laisse entendre que le mari a ignoré, voire toléré, l'adultère durant plusieurs mois¹. Surtout, ce passage indique que l'on n'abandonne plus

1 Un sénatus-consulte du règne d'Hadrien envisage le cas des enfants nés alors que le mariage n'avait pas été rompu (*Digeste* 25, 3, 3, 1, Ulpianus, 34, *Ad edictum*) ; cette dernière disposition concerne probablement des enfants dont le père rejette la paternité quelques temps après leur naissance, comme le fit Claude avec sa fille, d'après Suétone.

un enfant que l'on a commencé à nourrir, à *alere*¹ : un lien s'est créé qui est d'ordre juridique, mais aussi moral, avec une petite fille âgée ici de plus de cinq mois. Enfin, on ne laisse pas nécessairement nudus un enfant que l'on a décidé d'exposer. Le terme *nudus* en latin exprime certes la nudité physique, mais tout autant la nudité sociale. De fait, ce n'est pas ici la dénudation qui est choisie, comme un moyen plus sûr de faire périr l'enfant, puisqu'elle est déposée devant la maison de sa génitrice. C'est donc plutôt tout signe de reconnaissance attestant son appartenance à la maison impériale qui est effacé².

Pour en revenir au texte de Paul sur le terme *necare*, son absence de mise en contexte dans le *Digeste* est assez frappante. Le passage a été inclus par les compilateurs dans le commentaire au sénatus-consulte Plancien, mais ils n'ont pas transcrit la lettre du sénatus-consulte à cet endroit. Néanmoins, on peut restituer de manière assez probable les circonstances dans lesquelles le sénatus-consulte était amené à envisager cette exposition de l'enfant. *Necare* est ici ce que le géniteur n'a pas le droit de faire avec un enfant qu'il n'a pas assumé dans sa *potestas*, mais qu'il ne peut plus désormais exposer. Si *necare* est, dans ce cas, illégitime, en creux le verbe désigne l'acte d'exposer un enfant. Ce terme recouvre trois gestes qui visent tous une élimination plus encore familiale et sociale que physique : l'exclusion de l'enfant hors de la *potestas* paternelle, donc de la liste de ses successeurs. Notons que l'ambivalence juridique de l'enfant à sa naissance, avant que son père le rejette ou non de sa *potestas*, s'exprime dans le lexique : il est ici le *partus*, le « part » ; dans d'autres textes voisins, il est *id quod natum est*, au neutre, « ce qui est né³ ».

- 1 Cette donnée entre en contradiction avec la disposition que Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, 2, 15, 2, attribue à Romulus, interdisant aux parents de mettre à mort les enfants âgés de moins de trois ans, sauf s'ils étaient mal formés. W. Harris, « Child-Exposure in the Roman Empire », *The Journal of Roman Studies*, n° 84, 1994, p. 2-3 et p. 5, suggère que ce délai de trois ans pouvait dissuader les parents d'exposer des enfants avec lesquels les liens s'étaient consolidés. Le caractère historique de la législation attribuée au fondateur de Rome est évidemment très problématique et il pourrait s'agir là d'un trait d'idéalisation par l'historien grec. En revanche, l'exposition des enfants mal conformés est attestée dans la plus ancienne législation romaine, la Loi des XII Tables, cf. *Roman Statutes*, M. Crawford (dir.), Londres, Institute of Classical Studies, 1996, 2, p. 630.
- 2 P. Cordier, *Nudités romaines, un problème d'histoire et d'anthropologie*, collection d'Études anciennes, n° 63, Paris, Les Belles Lettres, 2005, plus particulièrement p. 34-50 et p. 131-138. W. Harris, « Child-Exposure », art. cité, p. 9, donne les principales sources sur les signes de reconnaissance laissés sur les enfants.
- 3 Par ex., *Digeste*, 25, 4, 1, 10, Ulpianus, 24, *Ad edictum*.

Réciproquement, si le père n'a pas nié sa paternité durant la grossesse, le sénatus-consulte permet à la mère d'exiger de son ex-mari qu'il assume une obligation alimentaire. N'exerçant pas sur cet enfant sa *potestas*, il n'a plus le droit de le *necare* : il doit donc le nourrir. *Alere, educare*, « nourrir », « éduquer », voilà comment se définit à Rome le rapport aux enfants qu'on laisse vivre ou qu'on recueille ; pour autant, le statut de *filiusfamilias* est réservé aux seuls enfants conçus d'unions légitimes ou aux garçons adoptés pour entrer dans la *potestas* d'un homme qui se cherche un héritier¹.

Les modalités du *necare* méritent évidemment commentaire. L'exposition est présentée comme une alternative à la suppression par étouffement, sans que le juriste énonce de hiérarchie entre les deux gestes. Quant à l'exposition, deux possibilités sont envisagées. La première est le refus d'alimenter et l'exclusion physique de la maison. Si les textes de Paul et de Suétone recourent à l'euphémisme *abjicere*, « jeter dehors », cette première modalité équivaut à une suppression par inanition. C'est ce qu'atteste l'existence d'une seconde modalité, qui consiste à laisser l'enfant dans un lieu passant. Par rapport à la précédente, elle donne au nouveau-né la possibilité d'être recueilli. D'une certaine façon, le geste de l'empereur Claude dessine une troisième voie : le renvoi à la mère.

Un lecteur contemporain ne peut manquer d'être frappé par le ton de la fin du passage de Paul : abandonner l'enfant dans un lieu public, c'est faire appel à la miséricorde des étrangers, quand on n'en n'éprouve pas soi-même. Il s'agit d'un de ces commentaires à coloration morale dans lesquels la critique reconnaît volontiers l'intervention des compilateurs byzantins sur le texte original et qui ici refléterait une condamnation – plus morale que juridique – de l'exposition, sous l'influence des idéaux chrétiens². Cependant, le terme de *misericordia* se rencontre ailleurs dans le *Digeste*, dans des textes où il n'est pas susceptible d'être interpolé, en

1 F. Dupont, « Le lait du père romain », *Corps romains, Actes de la table ronde, École normale supérieure, janvier 1999*, P. Moreau (dir.), collection Horos, Grenoble, J. Millon, 2002, p. 115-138, expose la manière dont le discours médical justifie la fonction nourricière dévolue aux hommes à Rome.

2 C'est le point de vue de W. Harris, « Child-Exposure », art. cité, p. 11 et p. 19-22. A. Arjawa, « Paternal Power in Late Antiquity », *The Journal of Roman Studies*, n° 88, 1998, p. 159-165, rassemble des éléments prouvant que la *patria potestas* constitue encore, du point de vue juridique, la structure portante de la famille en Occident au v^e siècle.

particulier pour désigner le sentiment qui amène à recueillir un esclave fugitif cherchant à échapper aux mauvais traitements infligés par son maître¹. Une telle réticence devant l'abandon des enfants adultérins n'est d'ailleurs pas sans cohérence avec le « souci de soi » dont Michel Foucault a montré qu'il caractérise les élites de l'Empire. Dès le Haut-Empire et sans lien aucun avec des idéaux chrétiens, le contrôle des passions à l'intérieur du cadre domestique, l'instauration d'un rapport de fidélité réciproque et d'affection avec la femme, participent d'une stylistique de l'existence devenue propédeutique à l'exercice de responsabilités dans la cité². Dans cette optique, l'exposition d'un enfant, dont l'origine est signe et source d'une rupture de la *concordia* entre les conjoints, a pu être stigmatisée.

LE POSSIBLE RETOUR DES ENFANTS ABANDONNÉS DANS LA FAMILLE PATERNELLE

En-dehors de circonstances particulières évoquées par le sénatus-consulte Plancien, l'exposition est inhérente à la *patria potestas* et les enfants abandonnés disparaissent alors des sources juridiques, qu'ils meurent ou bien qu'ils soient recueillis dans une autre famille. Ces enfants abandonnés peuvent toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, « faire retour » dans nos sources, en même temps qu'ils réapparaissent dans la famille de leur père.

C'est ce qu'illustre très bien le commentaire d'un *casus* réel, chez le juriste Scaevola, actif dans la 2^e moitié du II^e siècle.

1 *Digeste* 3, 6, 7, pr. ; 4, 3, 7, 7 ; 11, 3, 5, pr. ; 11, 7, 14, 7 ; 16, 3, 7, pr. ; 42, 3, 6 et 47, 8, 4, 6.

2 M. Foucault, *Histoire de la sexualité*, 3, *Le souci de soi*, collection Tel, Paris, Gallimard, 1984, p. 95-130. L'importance attribuée à l'institution familiale par le philosophe stoïcien Musonius Rufus va jusqu'à une condamnation morale de l'exposition, d'après V. Laurand, « Philosophie et politique : la "référence" ambiguë de Musonius Rufus aux lois d'Auguste sur le mariage, une lecture croisée de Dion, *Histoire romaine*, LVI, 1-10, et de Musonius XIII-XV », *La villa et l'univers familial dans l'Antiquité et à la Renaissance*, P. Galand-Hallyn et C. Lévy (dir.), collection Rome et ses renaissances, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008, p. 147-167. On interprétera dans le même sens la dissertation prêtée à Favorinus d'Arles par Aulu Gelle, *Nuits Attiques*, 12, 1, 6-9, contre la mise en nourrice des enfants, assimilée à un avortement.

Un homme avait répudié sa femme enceinte et en avait épousé une autre. La première donna le jour à un fils, qu'elle exposa (*exposuit*). Celui-ci fut pris en charge et éduqué par un autre homme (*hic sublatu ab alio educatu est*), tout en ayant reçu le nom de son père (*nomine patris uocitatu*). Tant que vécut son père, aussi bien ce dernier que la mère ignorèrent si leur fils se trouvait au nombre des vivants. Le père mourut et son testament, dans lequel son fils n'était ni déshérité ni institué héritier, fut lu en public. Le fils, reconnu par sa mère et par sa grand-mère paternelle (*filiu et a matre et ab auia paterna adgnitu*), exerça sa possession sur l'héritage du père, considéré comme intestat, dans une situation comparable à celle d'un légitimaire (*quasi legitimu*). On demanda si les esclaves qui avaient reçu leur liberté par le testament étaient affranchis ou encore esclaves. Le juriste répondit que, sans doute, le fils ne subissait aucun préjudice du fait que son père avait ignoré son existence et, pour cette raison, puisqu'il se trouvait dans la puissance de son père même à l'insu de ce dernier (*cum in potestate et ignorantis patris esset*), le testament n'était pas valable [...].

Digeste, 40, 4, 29 ; Scaevola, 23, *Digesta*

Le cas est celui d'un enfant conçu dans le cadre d'un mariage, avant la répudiation de sa mère pour adultère. La mère n'a pas recouru au sénatus-consulte Plancien et a abandonné le nouveau-né. De son côté, le père s'est remarié apparemment immédiatement après le divorce.

Faute d'avoir été averti de l'existence de cet enfant, son géniteur n'a pas eu l'occasion de se prononcer à son sujet, fût-ce pour le rejeter de sa *potestas*. En conséquence, le fils peut faire valoir ses droits sur l'héritage paternel et revendiquer sa part légitime comme le ferait tout *heres suus* qui serait simplement omis du testament et non pas déshérité par une disposition expresse. Le rapport de *potestas* institué à l'insu du père permet alors à la mère de ce dernier, décédé entre temps, de revendiquer son petit-fils comme *heres suus* du défunt. La famille paternelle pourrait, dans d'autres circonstances, avoir intérêt à nier cette paternité, mais on comprend ici qu'un patrimoine en déshérence a trouvé de façon opportune un porteur. De son côté, le juriste s'intéresse aux effets concrets de cette réapparition : étant donné qu'on ne peut simplement ignorer un *heres suus* dans sa succession et qu'il faut un acte d'exhérédation, le testament est nul. Cela a pour conséquence de rendre en principe nul l'affranchissement testamentaire des esclaves du défunt.

Mais, derrière le cas juridique, c'est un « roman familial » que l'on aperçoit et que l'on peut mettre en parallèle avec un autre cas attesté de retour d'un enfant abandonné. Il s'agit d'un autre extrait d'une

biographie de Suétone, dans un ouvrage consacré aux *grammatici*. Ces derniers étaient les pédagogues auxquels étaient confiés les enfants de onze à quinze ans, et qui se chargeaient en particulier de leur faire acquérir la maîtrise des auteurs classiques¹.

C. Melissus, né de naissance libre (*natus ingenuus*) à Spolète, mais exposé en raison d'un désaccord entre ses parents (*ob discordiam parentum expositus*) reçut, par les soins particuliers de celui qui l'éduquait (*educator*), la meilleure formation et il fut donné en présent à Mécène comme professeur de grammaire. Ayant gagné sa faveur et se voyant traité par lui en ami (*amicus*), Melissus n'en conserva pas moins, alors même que sa mère revendiquait sa condition libre (*quamquam asserente matre*), son statut servile et préféra sa condition présente à sa véritable origine (*praesentemque condicionem uerae origini anteposuit*). De fait, bientôt affranchi, il s'insinua dans les bonnes grâces d'Auguste.

Suétone, *Grammairiens et rhéteurs*, 21

Melissus a été conçu dans le cadre d'un mariage légitime, mais sa mère a sans doute été accusée d'adultère par son mari. Exposé, il a connu un sort courant pour les enfants qui survivaient à l'exposition : l'homme qui l'a recueilli en a fait son esclave². Il n'est alors en aucune façon question de paternité : l'enfant trouvé devient la propriété de celui qui l'a éduqué. Soucieux d'ajouter de la valeur à son bien, l'*educator* de Melissus lui a fait donner une formation intellectuelle. Le fait que l'esclave soit donné à un proche d'Auguste, Mécène, n'est ici qu'une forme d'investissement spécifique ; dans une situation plus habituelle, on verrait le maître louer le travail de son esclave comme *grammaticus*. Ces circonstances exceptionnelles expliquent la suite de l'anecdote : reconnu et revendiqué par sa mère, l'enfant abandonné préfère devoir sa liberté, son nom et sa citoyenneté à son nouveau maître, plutôt que de recouvrer son identité réelle. Mieux vaut parfois être un affranchi à la cour qu'un citoyen romain à Spolète.

D'autres sources littéraires et juridiques montrent certains enfants trouvés qui, tout en devenant esclaves, ont connu un sort relativement favorable. Ils sont alors désignés comme *alumnus*, de *alere*. Le terme *alumnus* s'applique aussi bien aux enfants trouvés qu'à des esclaves nés dans la

1 Pour un point sur l'éducation romaine, E. Valette-Cagnac, « Être enfant à Rome, le dur apprentissage de la vie civique », *Terrain*, n° 40, 2003, p. 49-64.

2 Sur la réduction en esclavage des enfants trouvés, W. Harris, « Child-Exposure », art. cité, p. 18-19, et M. Corbier, « La petite enfance à Rome », art. cité, p. 1269-1270.

maison. Ils apparaissent parfois comme des « enfants d'élection », recevant à ce titre par le testament de leur éducateur leur liberté et un legs. En revanche, ils n'ont pas normalement le statut d'héritier, parce qu'ils n'ont aucune place dans le système de la parenté. Comme ils se trouvent peut-être à leur insu dans la *potestas* d'un tiers, faire de l'un d'entre eux son héritier est risqué, puisqu'il peut être réclaté par sa famille paternelle¹.

L'exemple de Melissus éclaire le caractère exceptionnel du destin de l'anonyme dont le juriste Scaevola analyse le cas : son *educator* connaît non seulement sa condition et son nom de citoyen, mais il les lui conserve et ne cherche pas à en faire un esclave. De ce fait, il lui donne le nom de son *pater* : c'est déjà affirmer l'existence d'une *patria potestas* qui s'exerce à l'insu du géniteur. Très visiblement, l'enfant a été « tenu en réserve » par quelqu'un qui ne pouvait être qu'un membre de la famille paternelle. *Mutatis mutandis*, ce cas fait penser à d'autres circonstances dans lesquelles la famille d'un père décédé pouvait faire valoir ses droits sur son fils. En effet, quand un enfant naissait posthume, en construisant la fiction qu'il était entré dans la *potestas* paternelle dès sa conception, le magistrat romain accordait à la famille du père les moyens de garantir un lien de filiation nécessaire à la succession. C'est dans ce cadre strict des droits exercés par la famille paternelle et par la cité que l'exposition, sans être interdite, pouvait en tous cas être prévenue, au prix d'une véritable incarcération de la mère jusqu'à l'accouchement².

Enfin, dans ces deux textes, la mère de l'enfant a un rôle circonscrit mais essentiel à jouer. Il ne s'agit pas pour elle de transmettre ses propres biens. Sans doute, un enfant peut, à partir d'une disposition de 178 (le sénatus-consulte Orfitien) succéder à sa mère, en priorité sur la famille paternelle de celle-ci³. Mais outre le fait que le cas commenté par Scaevola est probablement antérieur à cette réforme du droit des successions, le rôle de la mère est ici seulement d'attester la liaison père-fils. Dans cette perspective, c'est sa propre maternité qu'elle peut garantir, en faisant intervenir les marqueurs d'identité père-fils qu'elle a pu déposer sur l'enfant au moment de l'exposition, donc si elle ne l'a pas exposé *nudus*.

1 Sur le statut de l'*alumnus*, M. Corbier, « Introduction : adoptés et nourris », art. cité, p. 28-29.

2 Les dispositions relatives à la récupération des enfants posthumes par la famille paternelle sont commentées par Y. Thomas, « Le "ventre", corps maternel, droit paternel », *Le Genre Humain*, n° 14, *La valeur*, 1986, p. 211-236.

3 Sur le sénatus-consulte Orfitien, Y. Thomas, « La division des sexes », art. cité, p. 127-128.

Quant à la paternité, elle n'est évidemment pas prouvable, pas plus que la conception dans le cadre d'un mariage. Il faut que le père ou la famille paternelle y consentent, ce qu'ils feront, comme ici la grand-mère paternelle, s'ils sont en recherche d'un héritier pour endosser un patrimoine.

On comprend dès lors – et pour conclure – pourquoi l'enfant exposé est essentiellement absent des sources juridiques : dans la mesure où sa position du point de vue de la *potestas* est mise en doute, il ne peut recevoir le statut de *filius*, d'enfant conçu dans un mariage légitime, héritier du nom et du patrimoine de son *paterfamilias*. Il devient dès lors inutile, tant pour la famille maternelle que pour la famille paternelle, et son élimination ne fait l'objet d'aucune contestation. Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles qu'après avoir été exposé il peut trouver sa place dans la famille, être inscrit dans une logique de la succession dont il avait été exclu.

En définitive, les sources juridiques romaines envisagent l'enfant en termes de valeur, qu'il s'agisse de la valeur économique d'un enfant trouvé assigné, en tant qu'esclave, à la catégorie des *res*, ou de la valeur familiale et sociale qui font défaut à un enfant soupçonné d'avoir été conçu hors mariage. De sorte que si l'exposition peut répondre à un réflexe de défense de l'honneur familial, pour les deux parents d'ailleurs, elle est aussi un moyen d'éviter la dépense sans retour que représente l'éducation d'un individu normalement exclu de la filiation. De ce point de vue, la réduction en esclavage réintroduisait l'enfant exposé dans un circuit de l'échange. Cette notion de « valeur » de l'enfant, dans toute sa richesse sémantique, me semble être le fil rouge de nombre de contributions de ce volume. Et c'est un des intérêts des sources juridiques que de la mettre en évidence ; c'est aussi peut-être la spécificité de leur action performative sur la société.

Julien DUBOULOZ
ANHIMA (UMR 8210 du CNRS)
Aix-Marseille Université

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

SOURCES PRIMAIRES

- CLERKE, William, *Code de l'Hôpital Général ou Recueil des principaux édits, arrêts, déclarations et règlements qui le concernent, ainsi que les maisons et hôpitaux réunis à son administration*, Paris, Thiboust, 1786.
- CONTANT D'ORVILLE, André-Guillaume, *L'enfant trouvé ou Mémoires de Menneville*, La Haye, 1763.
- CRÉBILLON, Claude, *Les Heureux Orphelins, Histoire imitée de l'Anglois*, présentation de Jean Dagen et annotation d'Anne Feinsilber, Paris, Desjonquères, 1995 [1754].
- D'AULNOY, Marie-Anne, « L'oranger et l'abeille », *Les Contes des Fées*, t. II, 1697.
- D'AULNOY, Marie-Anne, « L'oranger et l'abeille », *Le Cabinet des Fées*, t. III, Amsterdam, 1785 (*Le Nouveau Cabinet des Fées*, vol. 3, Genève, Slatkine Reprints, 1978).
- D'AULNOY, Marie-Anne, *Contes des fées, suivis des Contes nouveaux ou Les Fées à la mode*, éd. Nadine Jasmin, Paris, Honoré Champion, 2004.
- DEFOE, Daniel, *The Fortunes and Misfortunes of the Famous Moll Flanders, etc.*, éd. David Blewett, Harmondsworth, Penguin Books, 1989 [1722].
- DEFOE, Daniel, *Mémoires et aventures de Mlle Moll Flanders, écrits par elle-même, traduits de l'anglois*, Londres, Nourse, 1761.
- DE LA FORCE, Charlotte-Rose de Caumont, « La Bonne femme », *Les Contes des contes, par Mademoiselle de ****, 2 tomes, Paris, Simon Benard, 1698.
- DE LA FORCE, Charlotte-Rose de Caumont, « La Bonne femme », *Le Cabinet des Fées*, t. VI, Amsterdam, 1785 (*Le Nouveau Cabinet des Fées*, vol. 7, Genève, Slatkine Reprints, 1978).
- DÉMIA, Charles, *Remontrances faites à Messieurs les Prévôts des Marchands, Echevins et principaux habitants de la ville de Lyon touchant la nécessité et utilité des écoles chrétiennes pour l'instruction des enfants pauvres*, 1666/1668.
- DESBOIS DE ROCHEFORT, Éléonore-Marie, article « enfant-trouvé » dans *l'Encyclopédie méthodique, Économie politique et diplomatique*, Paris, Panckouke, 1786, tome 1, p. 278-292.

- DOWNNAME, John, *Four Treatises, Tending to dissuade all Christians from foure nolesse bainous then common sinnes : namely, the abuses of Swearing, Drunkenesse, Whoredome, and Bribery*, London, Baker, 1613.
- DUCRAY-DUMINIL, François-Guillaume, *Les Cinquante francs ou Jeannette*, Paris, Le Prieur, an XI (1802).
- EURIPIDE, *Tragédies*, t. 5, *Hélène ; Les Phéniciennes*, texte établi et traduit par Henri Grégoire et Louis Méridier, avec Fernand Chapouthier, Paris, Belles Lettres, 1985.
- FERRIÈRE, Claude-Joseph, *Dictionnaire de droit et de pratique, contenant les termes de Droit, d'Ordonnances, de Coutumes & de Pratiques*, 2 vol., Paris, Théodore le Gras, 1755.
- FIELDING, Henry, *Tom Jones*, éd. R. P. C. Mutter, Harmondsworth, Penguin, 1966 [1749].
- FIELDING, Henry, *Histoire de Tom Jones ou l'enfant trouvé*, traduction de l'anglais de M. Fielding par M. de La Place, enrichie d'estampes dessinées par M. Gravelot, Londres, Jean Nourse, 1750.
- FIELDING, Henry, *Histoire de Tom Jones ou l'enfant trouvé*, traduction et adaptation de Pierre-Antoine La Place (1750), éd. Edouard Langille, Paris, Classiques Garnier, 2013.
- FIELDING, Sarah, *L'Orpheline anglaise, ou Histoire de Charlotte Summers*, Imitée de l'Anglois de M. N***, traduite par M. de La Place, Londres, J. F. Bassompierre et J. Van Den Berghen, 1751.
- GASCOIGNE, George, *A hundreth sundrie flowres bounde vp in one small poesie Gathered partely (by translation) in the Fyne outlandish gardins of Euripides, Ouid, Petrarke, Ariosto, and others : and partly by inuention, out of our owne fruitfull Orchardes in Englande : yelding sundrie sweete sauours of Tragical, Comical, and Morall discourses...*, Londres, Henrie Bynneman [et Henry Middleton?], 1573. Ce volume comprend *Jocasta : A Tragedie written in Greke by Euripides, translated and digested into Acte by George Gascoygne, and Francis Kinnvelmershe of Grayes Inne, and there by them presented*, 1566.
- Greek Fiction : Callirhoe, Daphnis and Chloë, Letters of Chion*, éd. Helen Morales, Londres, Penguin, 2011.
- GREENE, Robert, *Pandosto ; or, The Triumph of Time*, Londres, I. B., 1592 (1588).
- GREENE, Robert, *The Life and Complete Works in Prose and Vers*, éd. Alexander B. Grosart (1881-1886), rééd., 15 vol., New York, Russell, 1964.
- GREENE, Robert, *Histoire tragique de Pandosto, roi de Bobème, et de Bellaria sa Femme*, trad. Louis Regnault, Paris, G. de Marettte, 1615.
- GREENE, Robert, *Le roman d'Albanie et de Sycile*, trad. le seigneur Du Bail, Paris, P. Rocolet, 1626.

- GREENE, Robert, *Perymedes the Blacksmith and Pandosto*, éd. Stanley Wells, PhD dissertation, University of Birmingham, 1961.
- GUYOT, M., *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale, ouvrage de plusieurs jurisconsultes*, nouvelle édition, Paris, chez Visse, nouvelle édition, 17 tomes, 1784-1785.
- HECQUET, Marie-Catherine, *Histoire d'une jeune fille sauvage trouvée dans les bois à l'âge de dix ans*, Paris, 1755.
- HELIODORE, *L'Histoire aethiopique*, trad. Jacques Amyot, éd. L. Plazenet, Paris, Honoré Champion, 2008 [1548, 1559].
- HELIODORE, *An Aethiopian History*, trad. Thomas Underdowne, Londres, H. Wykes, [1569?], rééd. de l'éd. de 1587, *The Tudor Translations* 5, éd. W. E. Henley, Londres, David Nutt, 1895.
- HELIODORE, *Les Éthiopiennes. Théagène et Chariclée*, texte de R. M. Rattenbury et T. W. Lumb, trad. J. Maillon, 3 vol., collection universités de France (CUF), Paris, Belles Lettres, 1934.
- JAMEREY-DUVAL, Valentin, *Mémoires autographes de Valentin Jamerey-Duval, bibliothécaire de l'Empereur. 1695-1775*, Paris, Arsenal, ms 4647 (cote actuelle), 886 H. F (ancienne cote).
- JAMEREY-DUVAL, Valentin, *Mémoires de Valentin Jamerey-Duval, publiés d'après le manuscrit autographe*, éd. Maurice Payard, Tours, Arrault et Cie, 1929.
- JAMEREY-DUVAL, Valentin, *Mémoires, Enfance et éducation d'un paysan au XVIII^e siècle*, éd. Jean-Marie Goulemot, Paris, Minerve, 2011 (1^{re} éd. : Paris, Le Sycomore, 1981).
- LABOURT, L.-A., *Recherches historiques et statistiques sur l'intempérance des classes laborieuses, sur les enfants trouvés*, Paris, Librairie de Guillaumin et Cie, 1848.
- LECLERC DE MONTLINOT, Abbé Charles-Antoine, *Observations sur les enfants-trouvés de la généralité de Soissons*, Paris, Imprimerie royale, 1790.
- LE NOBLE, Eustache, *Les Aventures provinciales. Le Voyage de Falaize*, Paris, Jouvenel, 1697 [n.c.].
- LONGUS, *Les Amours pastorales de Daphnis et Chloé*, trad. Jacques Amyot, Paris, Vincent Sertenas, 1559 ; Arles, Actes Sud, 1988.
- LONGUS, *Daphnis and Chloe*, trad. Angel Day [d'après la trad. de J. Amyot], Londres, Robert Waldegrave, 1587 ; rééd., *The Tudor Library* 2, éd. Joseph Jacobs, Londres, David Nutt, 1890.
- LONGUS, *Daphnis and Chloe*, trad. Geo.[rge] Thornley, Gent., *Daphnis and Chloe : A Most Sweet and Pleasant Pastoral Romance for Young Ladies*, Londres, John Garfield, 1657 ; *Daphnis & Chloe by Longus with the English Translation of George Thornley Revised and Augmented by J. M. Edmonds ; The Love Romances of Parthenius and Other Fragments with an English Translation by S. Gaselee*, collection Loeb, Londres, William Heinemann, 1916.

- LORDELOT, Bénigne, *De la charité qu'on doit exercer envers les pauvres enfants trouvés dédié à Madame la Princesse, leur protectrice, par un séculier*, Paris, 1706.
- MALVAUX, Pierre Claude, abbé, « Orphelins, pauvres Enfants que leurs Parens sont hors d'état de nourrir, Enfants Trouvés » dans *Résumé des mémoires qui ont concouru pour le prix accordé en 1777 par l'académie des sciences arts et belles lettres de Châlons-sur-Marne et dont le sujet étoit, les Moyens de détruire la mendicité en France*, Châlons-sur-Marne, Seneuze, 1779, p. 217-245.
- MARIVAUX, Pierre CARLET de, *Journaux et œuvres diverses*, éd. Frédéric Deloffre et Michel Gilot, collection Classiques Garnier, Paris, Bordas, 1969.
- MARIVAUX, Pierre CARLET de, *La Vie de Marianne*, éd. Frédéric Deloffre, collection Classiques Garnier, Paris, Bordas, 1990 [1731].
- MARIVAUX, Pierre CARLET de *Mémoires de M. le marquis de***. Récit d'un enfant abandonné. Laquais, soldat*. Paris, Veuve Coustelier, 1728.
- NAVARRÉ, Marguerite de, *Heptaméron*, éd. Michel François, Paris, Garnier, 1967 [Claude Gruget, J. Caveiller, 1559].
- PARLIAMENT OF ENGLAND AND WALES, *An Ordinance of [...] Parliament, for the apprehending [...] [of] lewd persons*, London, John Wright, May 9, 1645.
- POLLET, Jacques, *Arrest du parlement de Flandre sur diverses questions de droit, de coutumes et de pratiques*, Lille, chez Liévin Daniel, 1716, p. 27-31.
- Recueil d'arrêts du parlement de Flandres*, par MM. Dubois d'Hermaville, De Baralle, De Blye et De Flines, 2 vol., Lille, chez J. B. Henry, 1773.
- RICCOBONI, Marie-Jeanne, *Lettres d'Élisabeth Sophie de Vallière à Louise Hortense de Cantelieu son amie*, Paris, Indigo & Côté-Femmes, 2005 [1772].
- RICCOBONI, Marie-Jeanne, *Lettres de Mylord Rivers à Sir Charles Cardigan, entremêlées d'une partie de ses correspondances à Londres pendant son séjour en France*, Genève, Droz, 1992 [1776].
- Romans grecs et latins*, éd. Pierre Grimal, collection Pléiade, Paris, Gallimard, 1958.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, éd. Tanguy L'Aminot, texte établi et annoté par François et Pierre Richard, Paris, Garnier, 1999 [1762].
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Les Confessions*, éd. Jacques Voisine, mise à jour par Jacques Berchtold et Yannick Séité, Paris, Garnier, 2012 [1782].
- SÉNÈQUE LE RHÉTEUR, *Sentences, divisions et couleurs des orateurs et des rhéteurs*, traduction par Henri Bornecque, Paris, Aubier, 1992.
- SHAKESPEARE, William, *Pericles, Prince of Tyre et The Winter's Tale, The Complete Works*, éd. Stanley Wells et Gary Taylor, Oxford, Oxford University Press, 1998 (1988).
- SPINOLA, Andrea, *Scritti scelti*, éd. C. Bitossi, Gênes, SAGEP Editrice, 1981.
- VAN DEN BUSSCHE, Alexandre, *Épitomes de cent histoires tragiques*, Paris, N. Bonfons, 1581.

- VINCENT DE PAUL, *Correspondance, entretiens, documents*, éd. Pierre Coste, 14 vol., Paris, J. Gabalda, 1921-1925.
- WROTH, Mary, *The First Part of The Countess of Montgomery's Urania*, éd. Josephine A. Roberts, *Medieval and Renaissance Texts and Studies*, vol. 140, Tempe, Az., English Renaissance Texts Society, 1995 [ap. 1621].
- WROTH, Mary, *The Second Part of the Countess of Montgomery's Urania*, éd. Suzanne Gossett, Janel Mueller et Josephine A. Roberts, *Medieval and Renaissance Texts and Studies*, vol. 211, Tempe, Az., English Renaissance Texts Society, 1999 [v. 1625-1626].

SOURCES SECONDAIRES

- ADELMAN, Janet, *Suffocating Mothers : Fantasies of Maternal Origin in Shakespeare's Plays, Hamlet to The Tempest*, New York, Routledge, 1992.
- ARAGON, Philippe, « Saint Vincent de Paul et l'abandon », *Enfance abandonnée et société en Europe, XIV^e-XX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1991
- ARIÈS, Philippe, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1960.
- ARJAWA, Antti, « Paternal Power in Late Antiquity », *The Journal of Roman Studies*, n° 88, 1998, p. 147-165.
- AROLLES, Serge, *Marie-Angélique (Haut-Mississipi, 1712 – Paris, 1775). Survie et résurrection d'une enfant perdue dix années en forêt*, Charenton-le-Pont, Terre-éditions, 2004.
- BADINTER, Elisabeth, *L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Flammarion, 1980.
- BARDET, Jean-Pierre (dir.), *Enfance abandonnée et société en Europe, XIV^e-XX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1991.
- BARDET, Jean-Pierre, et Guy BRUNET, *Noms et destins des sans-famille*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007.
- BATTLES, Dominique, *History and Narrative in the OF Roman de Thèbes, Boccaccio, Chaucer, and Lydgate*, New York et Londres, Routledge, 2004.
- BECCHI, Egle, Dominique JULIA et Jean-Pierre BARDET, *Histoire de l'enfance en Occident*, 2 volumes, Paris, Seuil, 1998.
- BELTRAMI, Lucia, *Il sangue degli antenati. Stirpe, adulterio e figli senza padre nella cultura romana*, Scrinia, n° 9, Bari, Edipuglia, 1998.
- BERRIOT-SALVADORE, Evelyne, et Isabelle PÉBAY-CLOTTES (dir.), *Autour de l'enfance*, Pau, Atlantica, 1999.

- BITOSSO, Carlo, « Andrea Spinola. L'elaborazione di un manuale per la classe dirigente », *Dibattito politico e problemi di governo a Genova nella prima metà del Seicento*, Florence, La Nuova Italia, 1976, p. 115-175.
- BOHEEMEN, Christine VAN, *The Novel as Family Romance : Language, Gender and Authority from Fielding to Joyce*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 1987.
- BOLTON, Brenda M., « Received in his Home : Rome's Busy Baby Box », *Innocent III : Studies on Papal Authority and Pastoral Care*, Variorum Collected Studies Series, Aldershot, Ashgate, 1995, p. 153-167.
- BOOTH, Wayne, *The Rhetoric of Fiction*, Chicago, University of Chicago Press, 1961.
- BOSWELL, John, *Au bon cœur des inconnus : les enfants abandonnés de l'Antiquité à la Renaissance*, trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Gallimard, 1993 [1^{re} édition anglaise 1988].
- BOWERS, Toni, *The Politics of Motherhood, British Writing and Culture 1680-1760*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- BOWLBY, John, *Attachement et perte*, trad. Jeannine Kalmanovitch, 3 vol., collection Le fil rouge, Paris, Presses universitaires de France, 1978 et 1984.
- BRAYARD, Florent, et Arnaud DE MAUREPAS, *Le XVIII^e siècle, Les Français vus par eux-mêmes*, anthologie, collection Bouquins, Paris, Robert Laffont, 1996.
- BRÉJON DE LAVERGNÉE, Matthieu, *Histoire des Filles de la Charité : la rue pour cloître*, Paris, Fayard, 2011.
- BRÉMOND, Henri, *L'enfant et la vie*, Paris, Bloud et Gay, 1953.
- BRETHERTON, Inge, « Communication patterns. Internal Working Models and the Intergenerational Transmission of Attachment Relationships », *Infant Mental Health Journal*, vol. 11, n° 3, 1990, p. 237-252.
- BURGUIÈRE, André, *Le mariage et l'amour en France de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Seuil, 2011.
- CAILLEAU, René, « La toute-puissance de l'éducation : nature et culture selon Helvetius », *Éducation et pédagogies au siècle des Lumières*, actes du colloque 1983 de l'Institut des sciences de l'éducation, université catholique de l'ouest, Angers, Presses de l'université catholique de l'ouest, 1985, p. 11-25.
- CALVET, Jean, *L'Enfant dans la littérature française des origines à 1870*, Paris, F. Lanore, 1932.
- CANTAR, Brenda, « "Silenced but for the world" : the Discourse of Incest in Greene's *Pandosto* and *Menaphon* », *English Studies in Canada*, n° 23, 1997, p. 21-36.
- CAPUL, Maurice, *Abandon et Marginalité*, préface de Michel Serres, Toulouse, Privat, 1989.
- CALVI, Giulia, « *Rights and Ties that Bind : Mothers, Children, and the State in Tuscany during the Early Modern* », *Kinship in Europe. Approaches to Long-Term*

- Development (1300-1900)*, dir. David Warren Sabean, Simon Teuscher, Jon Mathieu, New York et Oxford, Berghahn Books, 2007, p. 145-162.
- CARPANETO DA LANGASCO, Cassiano, *Pammatone. Cinque secoli di vita ospedaliera*, Gênes, Ospedali Civili, 1953.
- CAVANAGH, Sheila T., *Cherished Torment : the Emotional Geography of Lady Mary Wroth's Urania*, Pittsburgh, Duquesne University Press, 2001.
- CAZES, Hélène (dir.), *Histoires d'enfants. Représentations et discours de l'enfance sous l'Ancien Régime*, Québec, Presses de l'université Laval, 2008.
- CERUTTI, Simona, *Étrangers. Études d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012.
- CHARRIER, Marianne, « Du paradoxe riccobonien : l'écriture mimétique ou la confusion des rôles dans les Lettres de Sophie De Vallière, à Louise-Hortense de Canteleu, son amie », *Le Topos du manuscrit trouvé*, dir. Jan Herman et Fernand Hallyn, Bibliothèque de l'information grammaticale, n° 40, Leuven-Paris, Peeters, 1999.
- CHAUVIN, Danièle (dir.), *L'Imaginaire des âges de la vie*, Grenoble, ELLUG, 1996.
- CHEGZYOY, Kate, Susanne GREENHALGH et Robert SHAUGHNESSY (dir.), *Shakespeare and Childhood*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
- COOPER, Helen, *The English Romance in Time : From Geoffrey of Monmouth to the Death of Shakespeare*, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- CORBIER, Mireille, « Construire sa parenté à Rome », *Revue historique*, n° 575, 1990, p. 3-36.
- CORBIER, Mireille, « Introduction : adoptés et nourris », *Adoption and Fosterage*, éd. Mireille Corbier, collection De l'archéologie à l'histoire, Paris, De Boccard, 1999, p. 5-42.
- CORBIER, Mireille, « La petite enfance à Rome : lois, normes, pratiques individuelles et collectives », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, vol. 54, n° 6, 1999, p. 1261-1265.
- CORDIER, Pierre, *Nudités romaines, un problème d'histoire et d'anthropologie*, Collection d'études anciennes, n° 63, Paris, Les Belles Lettres, 2005.
- COSTA LEITE, Ligia, *Les Enfants des rues du Brésil, XVI^e-XX^e siècles*, trad. Bruno Tremblay, Paris, L'Harmattan, 2003.
- COULET, Henri, *Le Roman jusqu'à la Révolution*, collection U, Paris, Armand Colin, 1967.
- COULET, Henri, « Un homme du peuple acculturé au XVIII^e siècle : Valentin Jamerey-Duval », *Recherches et travaux*, vol. 44, 1993, Grenoble, Publication de l'université Stendhal, p. 101-112.
- CRAMER, Bertrand, et Francisco PALACIO-ESPASA, « Les bébés font-ils un transfert ? Réponse à Serge Lebovici », *La Psychiatrie de l'enfant*, vol. 37, n° 2, 1994, p. 429-441.

- CUNNINGHAM, Hugh, *Children and Childhood in Western Society since 1500*, Londres, Longman, 1995.
- DAS, Nandini, *Renaissance Romance : The Transformation of English Prose Fiction, 1570-1620*, Aldershot, Ashgate, 2011.
- DAVID, Myriam, et Geneviève APPELL, *Loczy ou le maternage insolite*, CEMEA, Paris, éditions du Scarabée, 1973 et 1996.
- DAVID-PEYRE, Yvonne, *Orphelin, enfant abandonné*, collection Littérature, Médecine, Société n° 8, 1986, Nantes, Presses Universitaires de Nantes.
- DAVIS, Walter R., « Robert Greene and Greek Romance », *Idea and Act in Elizabethan Fiction*, Princeton N. J., Princeton University Press, 1969, p. 138-88. Reproduit dans *Robert Greene*, dir. Kirk Melnikoff, Aldershot, Ashgate, 2011.
- DE ANGELIS, Pietro, *L'Ospedale di Santo Spirito in Saxia*, vol. 1, *Dalle origini al 1300*, Rome, Tipografia Dario Detti, 1960.
- DEFRANCE, Anne, Denis LOPEZ et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*, Actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII^e siècle européen, université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 24-25 novembre 2005, collection Biblio 17, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2007.
- DELARUE, Paul, et Marie-Louise TENÈZE, *Le Conte populaire français : catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'Outre-mer*, Paris, édition du CTHS, 2000 [1976].
- DE LUCA, Giovanni Battista, *Il Dottor Volgare, ovvero il Compendio di tutta la legge civile, canonica, feudale e municipale, nelle cose più ricevute in pratica ; e moralizzato in Lingua Italiana da Gio : Battista de Luca, Prete cardinale di Santa Chiesa, autore del Teatro della Verità e Giustizia*, t. 6, Cologne, a spese di Modesto Fenzo stampatore in Venezia, 1740.
- DEMARS-SION, Véronique, « Illégitimité et abandon d'enfant : la position des provinces du Nord (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Revue du Nord*, vol. 65, n° 258, 1983, p. 481-506.
- DEMARS-SION, Véronique, *Femmes séduites et abandonnées au 18^e siècle*, Lille, L'espace juridique, 1991.
- DEMARS-SION, Véronique, « La douleur, sérum de vérité : l'utilisation du serment dans les douleurs de l'accouchement pour la preuve de la paternité naturelle dans l'ancien droit », *La Douleur et le Droit*, dir. Bernard Durand, Jacques Poirier et Jean-Pierre Royer, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 265-276.
- DEMARS-SION, Véronique, « Un procès en infanticide à Lille en 1789 : l'affaire Marie-Christine Vermont », *Juges et criminels, Études en hommage à Renée Martinage*, dir. Serge Dauchy et Véronique Demars-Sion, Lille, L'espace juridique, 2001, p. 65-97.

- DÉMORIS, René, *Le Roman à la première personne*, Paris, Armand Colin, 1975, Droz 2000.
- DÉMORIS, René, « Tervire ou la réparation », *Marivaux et l'imagination*, Actes du colloque de Toulouse, dir. Françoise Gevrey, Toulouse, Éditions universitaires du Sud, 2002.
- DEPAUW, Jacques, *Spiritualité et pauvreté à Paris au XVII^e siècle*, Paris, La Boutique de l'histoire, 1999.
- DOLAN, Frances, *Dangerous Familiars : Representations of Domestic Crime in England, 1550-1700*, Ithaca, Cornell University Press, 1994.
- DORNIER, Carole, « L'Enfance de l'homme de mérite au XVIII^e siècle : constitution d'un modèle », *Le Récit d'enfance et ses modèles*, dir. Anne Chevalier et Carole Dornier, Caen, Presses universitaires de Caen, 2003, p. 49-62.
- DORNIER, Carole, « Pragmatique du témoignage dans les *Mémoires* de Valentin Jamerey-Duval », *Pragmatique et analyse des textes*, dir. Ruth Amossy, Tel Aviv, Tel Aviv University Press, 2002, p. 179-202.
- DORNIER, Carole, et Anne CHEVALIER (dir.), *Le Récit d'enfance et ses modèles*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2003.
- DOULET, Jean-Michel, *Quand les démons enlevaient les enfants. Les changelins : étude d'une figure mythique*, collection Croyances & Traditions, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003.
- DUPONT, Florence, « Le lait du père romain », *Corps romains*, dir. Philippe Moreau, collection Horos, Grenoble, éditions J. Million, 2002, p. 115-138.
- DUPRAT, Catherine, *Le Temps des philanthropes, la philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, Paris, éditions du CTHS., 1993.
- DU SORBIER, Françoise, *Récits de gueuserie et biographies criminelles de Head à Defoe*, Berne-Francfort-New-York-Nancy, Peter Lang, 1983.
- EDMUNDS, Lowell, *Oedipus : The Ancient Legend and its Later Analogues*, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press, 1996 (1985).
- EHRARD, Jean, *L'idée de nature en France dans la première moitié du XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.
- ELLERBECK, Erin, *Domestic Dialogue : The Language and Politics of Adoption in the Age of Shakespeare*, Ph dissertation, University of Toronto, 2010.
- EPSTEIN, Stephen, « The Education of Daphnis : Goats, Gods, the Birds and the Bees », *Phoenix* 56 (2002), p. 25-39.
- ESTRIN, Barbara L., *The Raven and the Lark : Lost Children in Literature of the English Renaissance*, Lewisburg, Pa., Bucknell University Press, 1985.
- FARGE, Arlette, *Effusion et Tourment. Le récit des corps : Histoire du peuple au XVIII^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2007.
- FARGE, Arlette, *La vie fragile*, Paris, Hachette, 1986.

- FARGE, Arlette, et Jacques REVEL, *L’Affaire des enlèvements d’enfants. Paris, 1750*, Paris, Hachette, 1988.
- FEERICK, Jean E., et Vin NARDIZZI (dir.), *The Indistinct Human in Renaissance Literature*, New York, Palgrave, 2012.
- FELPERIN, Howard, *Shakespearean Romance*, Princeton, N. J., Princeton University Press, 1972.
- FLANDRIN, Jean-Louis, *Familles, Parenté, maison, sexualité dans l’ancienne société*, Paris, Seuil, 1984 [Hachette, 1975].
- FLINT, Christopher, *Family Fictions : Narrative and Domestic Relations in Britain 1688-1798*, Stanford, Stanford University Press, 1998.
- FONTAINE, Laurence, *L’économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l’Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008.
- FORTIER, Vincente, et Sébastien LEBEL-GRENIER (dir.), *Les sentiments et le droit*, Sherbrooke, éditions Revue de droit de l’université de Sherbrooke, 2012.
- FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité*, t. 3, *Le souci de soi*, collection Tel, Paris, Gallimard, 1984.
- FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- FRYE, Northrop, *A Natural Perspective : The Development of Shakespearean Comedy and Romance*, New York, Columbia University Press, 1965.
- FRYE, Northrop, *Secular Scripture : A Study of the Structure of Romance*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1976.
- FUDGE, Erica, *Renaissance Beasts : Of Animals, Humans, and Other Wonderful Creatures*, Chicago, University of Illinois Press, 2004.
- FUDGE, Erica, Ruth GILBERT et Susan WISEMAN (dir.), *At the Borders of the Human : Beasts, Bodies and Natural Philosophy in the Early Modern Period*, New York, Palgrave, 1999.
- FUJITA, Sonoko, « L’abandon d’enfants illégitimes à Rennes à la fin de l’Ancien Régime », *L’Enfant abandonné, Histoire Économie et Société*, 6, n° 3, 1987, p. 329-342.
- FUMAROLI, Marc, « Les Contes de Perrault, ou l’éducation de la douceur », *La Diplomatie de l’esprit*, collection Tel, Paris, Gallimard, 1998, p. 441-478.
- GAGER, Kristen Elizabeth, *Blood Ties and Fictive Ties : Adoption and Family Life in Early Modern France*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- GATTI, Carlo, *Madri e figli in una comunità rurale del ’700*, Milan, Giuffrè, 1983.
- GAUDILLA-COUTELAT Stéphanie, « Questions de mot. Le “viol” au XVI^e siècle. Un crime contre les femmes ? », *Clio, Variations*, n° 24, 2006, p. 57-74.
- GAVITT, Philip, *Charity and Children in Renaissance Florence : the Ospedale degli Innocenti, 1410-1536*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1990.

- GESNER, Carol, *Shakespeare and the Greek Romance*, Lexington, University Press of Kentucky, 1970.
- GOLSE, Bernard, « Pour grandir : la nécessité d'une histoire », *Naître et grandir autrement*, dir. Catherine Bergeret-Amselek, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, p. 41-56.
- GOLSE, Bernard, « La quête des origines : acte administratif ou acte narratif ? » *Enfances&Psy* n° 59, *Adoption : quel accompagnement*, 2013, p. 144-154.
- GOODY, Jack, *The Development of the Family and Marriage in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- GOULEMOT, Jean-Marie, « Jamerey-Duval, paysan acculturé, lecteur de Garcilaso et de Las Casas », *L'Amérique espagnole à l'époque des Lumières*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, p. 327-337.
- GOULEMOT, Jean-Marie, « L'Effet Virgile dans les *Mémoires* de Jamerey-Duval », *Présence de Virgile*, dir. Raymond Chevallier, Paris, Belles Lettres, 1978, p. 383-391.
- GRENDI, Edoardo, « Pauperismo e Albergo dei Poveri nella Genova del Seicento », *La repubblica aristocratica dei genovesi*, Bologne, Il Mulino, 1987, p. 227-272.
- GRENDI, Edoardo, « La costituzione del sistema assistenziale genovese (1470-1670) », *La repubblica aristocratica dei genovesi*, Bologne, Il Mulino, 1987, p. 281-306.
- GRIFFITHS, Paul, *Youth and Authority, Formative Experiences in England 1560-1640*, Oxford, Clarendon Press, 1996.
- HAAS, Louis, *The Renaissance Man and his Children : Childbirth and Early Childhood in Florence, 1300-1600*, New York, St Martin's Press, 1998.
- HARRIS, William V., « Child Exposure in the Roman Empire », *The Journal of Roman Studies*, n° 84, 1994, p. 1-22.
- HARRIS, William V., « The Roman Father's Power of Life and Death », *Studies in Roman Law in Memory of A. Arthur Schiller*, Columbia Studies in the Classical Tradition, n° 13, dir. Roger S. Bagnall, William V. Harris, Leyde, Brill, 1986, p. 81-95.
- HEBRARD, Jean, « Comment Jamerey-Duval apprit-il à lire ? L'autodidaxie exemplaire », *Pratiques de la lecture*, dir. Roger Chartier, Marseille, Rivages, 1985, p. 24-60 ; rééd. revue et corrigée, Paris, Payot & Rivages, 1993, p. 29-76.
- HIMY-PIERI, Laure, « Histoire d'enfances, histoires de l'enfance », *Le récit d'enfance et ses modèles*, dir. Carole Dornier et Anne Chevalier, Caen, Presses universitaires de Caen, 2003, p. 105-116.
- HOPKIRK, Mary, *Nobody Wanted Sam*, Londres, John Murray, 1949.
- HOULBROOKE, Ralph, *The English Family 1450-1716 : An Anthology from Diaries*, Oxford, Oxford University Press, 1988.

- HUMBERT, Michel, « L'individu, l'État : quelle stratégie pour le mariage classique ? », *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine, Actes de la table ronde*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2-4 octobre 1986, collection de l'École française de Rome, n° 129, dir. Jean Andraeu et Hinnerk Bruhns, Rome, École française de Rome, 1990, p. 173-198.
- JABLONKA, Ivan, *Enfants en exil. Transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)*, Paris, Seuil, 2007.
- JABLONKA, Ivan, *Les Enfants de la République, l'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, collection l'univers historique, Paris, Seuil, 2010.
- JABLONKA, Ivan, « Agrarisme et État-Providence. Le travail des enfants abandonnés sous la III^e République », *Le Mouvement social*, n° 209, octobre-décembre 2004, p. 9-24.
- JASMIN, Nadine, *Naissance du conte féminin*, Paris, Honoré Champion, 2002.
- JEORGER, Muriel, « Enfants trouvés, enfants objets », *Histoire, Économie et Société*, n° 3, 1987, p. 373-382.
- JULIA, Dominique, « L'enfance entre absolutisme et Lumières », *Histoire de l'enfance en Occident*, dir. Egle Becchi et Dominique Julia, t. 2, Paris, Seuil, 1998, p. 7-119.
- KAHN, Coppélia, *Man's Estate : Masculine Identity in Shakespeare*, Berkeley, Ca., University of California Press, 1981.
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Le nom "refait". Transmission des prénoms à Florence (XIV^e-XVI^e siècles) », *Homme*, vol. 20, n° 4, 1980, p. 77-104.
- KEMPTON, Adrian P., « Education and the Child in Eighteenth-Century French Fiction », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n° 124, 1974, p. 299-362.
- KEMPTON, Adrian P., « The Theme of Childhood in French Eighteenth-Century Memoir Novels », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n° 132, 1975, p. 205-225.
- KINNEY, Arthur F., « Humanist Poetics and Elizabethan Fiction », *Renaissance Papers*, 1978, p. 31-45.
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Le nom "refait". Transmission des prénoms à Florence (XIV^e-XVI^e siècles) », *Homme*, t. 20, n° 4, 1980, p. 77-104.
- LAMB, Mary Ellen, et WAYNE, Valerie (dir.), *Staging Early Modern Romance : Prose Fiction, Dramatic Romance, and Shakespeare*, London, Routledge, 2009.
- LANGILLE, Edward, « L'Histoire de Tom Jones, ou l'enfant trouvé (1750) et la structure narrative de Candide », *Dix-Huitième Siècle*, 43, 2011, p. 653-669.
- LEBOVICI, Serge, « La pratique des psychothérapies mères-bébés par Bertrand Cramer et Francisco Palacio-Espasa », *La Psychiatrie de l'enfant*, vol. 37, n° 2, 1994, p. 415-427.
- LEBOVICI, Serge, « L'arbre de vie », *Transmettre la vie* (ouvrage collectif), collection Mille et un bébés, Ramonville Saint-Agne, Erès, 1997.

- LEBOVICI, Serge, « L'arbre de vie », *L'arbre de vie : éléments de la psychopathologie du bébé* (ouvrage collectif), Ramonville Saint-Agne, Erès, 1998, p. 107-130.
- LECLERC, Julien, *Étude sur le tour des Enfants trouvés*, Dreux, édition de la société des Amis du Musée, des Archives et de la bibliothèque de Dreux, 2011.
- LEFEBVRE-TEILLARD, Anne, *Autour de l'enfant : du droit canonique et romain médiéval au Code Civil de 1804*, Leyde, Brill, 2008.
- LEFEBVRE-TEILLARD, Anne, *L'Enfant abandonné, Histoire Économie et Société*, vol. 6, n° 3, 1987.
- LÉTOUBLON, Françoise, *Les lieux communs du roman. Stéréotypes grecs d'aventure et d'amour*, Leyde, Brill, 1993.
- LETT, Didier, « L'expression du visage paternel. La ressemblance entre le père et le fils à la fin du Moyen Âge : un mode d'appropriation symbolique », *Cahiers de recherches médiévales (XIII^e-XV^e s.)*, n° 4, 1997, p. 115-125.
- LETT, Didier, *Histoire des frères et sœurs*, Paris, La Martinière, 2004.
- LEVY, Marie-Françoise, *L'Enfant, la famille et la Révolution Française*, Paris, Olivier Orban, 1989.
- LOSKUTOFF, Yvan, *La sainte et la fée : dévotion à l'enfant Jésus et mode des contes merveilleux à la fin du règne de Louis XIV*, Genève, Droz, 1987.
- LÜSEBRINK, Hans-Jürgen, « Les écrivains autodidactes comme symptômes de l'histoire des mentalités », *Mélanges Michel Vovelle : sociétés, mentalités, cultures – France (XV^e-XX^e siècles) : volume aixois*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1997, p. 343-352.
- MACFARLANE, Alan, *Marriage and Love in England : Modes of Reproduction*, Londres, Blackwell, 1986.
- MAGNOT-OGILVY, Florence, « Grossesses embarrassantes et enfants surnuméraires dans *Moll Flanders* : la traduction française de 1761 et les surprises de la bienséance », *Traduire en français à l'âge classique : génie national et génie des langues*, Yen-Mai Tran-Gervat (éd.), Presses de la Sorbonne nouvelle, 2013, p. 153-168.
- MALARCE, Augustin, *Histoire des salles d'asiles et des asiles-ouvriers*, Paris, Hachette, 1855.
- MANSAU, Andrée (dir.), *Enfance et littérature au XVII^e siècle*, Littératures classiques 4, Paris, Klincksieck, 1991.
- MARTIN, Christophe, « Éducatrices négatives ». *Fictions d'expérimentation pédagogique au dix-huitième siècle*, collection L'Europe des lumières, Paris, Garnier, 2010.
- MARTIN, Christophe, *Fictions de l'origine 1650-1800*, Paris, Desjonquères, 2012.
- MARTIN-GINOUIER, F., *Un philanthrope méconnu du XVIII^e siècle : Piarron de Chamousset, fondateur de la Petite Poste, précurseur des sociétés de secours mutuels*, Paris, Dujarric et compagnie, 1905.

- MARTINEAUD, Jean-Paul, *De Vincent de Paul à Robert Debré : des enfants abandonnés et des enfants malades à Paris*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- MARTINEAUD, Jean-Paul, *Les ordres religieux dans les hôpitaux de Paris, des fondations à la laïcisation*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- MCCLURE, Ruth, *Coram's Children : The London Foundling Hospital in the Eighteenth Century*, New Haven, Yale University Press, 1981.
- MILLER, Shannon, « Constructing the Female Self : Architectural Structures in Mary Wroth's *Urania* », dans *Renaissance Culture and the Everyday*, dir. Patricia Fumerton et Simon Hunt, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1999, p. 139-161.
- MOHEAU, Jean-Baptiste, *Recherches et considérations sur la population de la France*, 1778, Paris, rééd. E. Vilquin, Paris, INED, 1994.
- MOWAT, Barbara, *The Dramaturgy of Shakespeare's Romances*, Athens, University of Georgia Press, 1976.
- NELSON, T. G. A., *Children, Parents and the Rise of the Novel*, Newark, University of Delaware Press, 1995.
- NEWCOMB, Lori Humphrey, *Reading Popular Romance in Early Modern England*, New York, Columbia University Press, 2002.
- NOVY, Marianne, *Reading Adoption. Family and Difference in Fiction and Drama*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2010 (2005).
- OPPICI, Patrizia, *Bambini d'inchiostro : personaggi infantili e « sensibilità » nella letteratura francese dell'ultimo Settecento*, Pise, Libreria goliardica, 1986.
- PASTER Gail Kern, *The Body Embarrassed : Drama and the Disciplines of Shame in Early Modern England*, Ithaca, Cornell University Press, 1993.
- PECH Thierry, *Conter le crime. Droit et littérature sous la Contre-Réforme. Les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Honoré Champion, 2000.
- PERRIN, Jean-François, « Le récit d'enfance du 17^e siècle à Rousseau », *Dix-huitième siècle*, n° 30, 1998.
- PERRIN, Jean-François, « Archives des Limbes : l'enfant avant l'enfance dans la littérature du XVIII^e siècle », *Le récit d'enfance et ses modèles*, dir. Carole Dornier et Anne Chevalier, Caen, Presses universitaires de Caen, 2003.
- PERRIN, Jean-François, « Les racines de l'être : le récit d'enfance dans la Vie de Mme Guyon écrite par elle-même », *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*, collection Biblio 17, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2007.
- PERRY, Ben Edwin, *The Ancient Romances : A Literary-Historical Account of Their Origins*, Berkeley, Ca., University of California Press, 1967.
- PHAN, Marie-Claude, *Les amours illégitimes, histoire de séduction en Languedoc (1676-1786)*, Paris, Éditions du CNRS, 1986.
- PICARD, Raymond, et Jean LAFOND (dir.), *Nouvelles du XVII^e siècle*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1997.

- PLAZENET, Laurence, *L'Ébahissement et la délectation. Réception comparée et poétiques du roman grec en France et en Angleterre aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Honoré Champion, 1997.
- POLLOCK, Linda, *A Lasting Relationship : Parents and Children Over Three Centuries 1600-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- POLLOCK, Linda, *Forgotten Children : Parent-Child Relations from 1500-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- PYLE, Fitzroy, *The Winter's Tale : A Commentary on the Structure*, London, Routledge & Kegan Paul, 1969.
- QUILLIGAN, Maureen, *Incest and Agency in Elizabeth's England*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2005.
- RACAULT, Jean-Michel, « Le motif de "l'enfant de la nature" dans la littérature du XVIII^e siècle, ou la recreation expérimentale de l'origine », *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, dir. Chantal Grell et Christian Michel, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1989.
- RAYNARD, Sophie, *La Seconde Préciosité*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2002.
- REGGIANI, Flores, « La famiglia del ospedale nei secoli », « *Si consegna questo figlio* » *L'assistenza all'infanzia e alla maternità dalle Ca'Granda alla Provincia di Milano 1456-1920*, dir. Maria Canella, Luisa Dodi et Flores Reggiani, Milan, Skira, 2008.
- Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* (rhei), <http://rhei.revues.org/>.
- RHIAN, Harris, et Robin SIMON (dir.), *Enlightened Self-Interest : The Foundling Hospital and Hogarth*, catalogue d'exposition, Londres, Draig Foundation, 1997.
- RICŒUR, Paul, *La métaphore vive*, Paris, Le Seuil, 1975.
- RICŒUR, Paul, *Essais d'herméneutique*, Paris, Le Seuil, 1986.
- ROBERT, Albert, « Enfants trouvés et nourrices à Saint-Georges d'Aunay à la fin du XVIII^e siècle : 1760-1800 », *Mémoires de la protection sociale en Normandie*, n° 3, décembre 2004, p. 37-45.
- ROBERT, Raymonde, *Le Conte de fées littéraire en France*, Paris, Honoré Champion, 2002.
- ROBIN-ROMERO, Isabelle, *Les orphelins de Paris, enfants et assistance aux XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007.
- ROBIN-ROMERO, Isabelle, « La "famiglia" istituzionale degli orfani », *Cheiron, Il ruolo economico della famiglia*, 2006, n° 45-46, p. 233-257.
- ROBIN-ROMERO, Isabelle, *Les Orphelins de Paris : Enfants et assistance aux XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007.
- ROBIN-ROMERO, Isabelle, et Agnès WALCH, « Géographie des enfants trouvés de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire Économie et Société*, vol. 6, n° 3, 1987, p. 343-360.

- ROLLET, Catherine, « Les enfants abandonnés : d'une histoire institutionnelle aux trajectoires individuelles », *Annales de Démographie Historique*, 2007, p. 7-12.
- ROUSSELLE, Aline, Giulia SISSA et Yan THOMAS, *La famille dans la Grèce antique et à Rome, Historiques*, vol. 133, Bruxelles, Complexe, 2005.
- RUTTER, Carol Chillington, *Shakespeare and Child's Play : Performing Lost Boys on Stage and Screen*, Londres et New York, Routledge, 2007.
- SALLER, Richard, « *Patria Potestas* and the Stereotype of the Roman Family », *Continuity and Change*, n° 1, 1986, p. 7-22.
- SALLER, Richard, *Patriarchy, Property and Death in the Roman Family*, Cambridge Studies in Population, Economy and Society in Past Time, n° 25, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- SANDRI Lucia, « Da assiste a traviate. Le Nocentine tra XVI e XVIII secolo », *Forme di assistenza in Italia dal XV al XX secolo*, dir. Giovanna Da Molin, Udine, Forum, 2002.
- SANDRIN, Jean, *Enfants trouvés, enfants ouvriers XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Aubier, 1982.
- SCHAFFNER, Alain, (éd.), *L'Ere du récit d'enfance (en France depuis 1870)*, Arras, Artois Presses Université, 2005.
- SCHIAVONI Claudio, « Il problema del baliatico nel brefotrofio dell'Archiospedale di Santo Spirito in Saxia di Roma tra '500 ed '800 », *Trovatelli e balie in Italia, secc. XVI-XIX*. Atti del Convegno Infanzia Abbandonata e Baliatico in Italia (secc. XVI-XIX), Bari, 20-21 maggio 1993, dir. Giovanna Da Molin, Bari, Cacucci, 1994, p. 73-108.
- SEMICHON, Ernest, *Histoire des enfants abandonnés depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, Plon, 1880.
- SERROY, Jean, *Roman et Réalité*, Paris, Minard, 1981.
- SETH, Catriona, « Le corps invisible des enfants trouvés », *Les discours du corps au XVIII^e siècle : Littérature – Philosophie – Histoire – Science*, dir. Hélène Cussac, Anne Deneys-Tunney et Catriona Seth, Québec, Presses de l'université Laval, 2009, p. 217-233.
- SETH, Catriona, « L'enfant de papier », *Les enfants du secret. Enfants trouvés du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, Magellan et Musée Flaubert et d'histoire de la médecine, 2008.
- SETH, Catriona, « Nobody's children? Enlightenment Foundlings, Identity and Individual Rights », *Series Burgerhart Lectures Dutch-Belgian Society for Eighteenth Century Studies*, n° 5, 2012.
- SHANNON, Laurie, « Poor, Bare, Forked : Animal Sovereignty, Human Negative Exceptionalism, and the Natural History of *King Lear* », *Shakespeare Quarterly* 60, n° 2 (2009), p. 168-196.
- SHAW, Brent D., « Raising and Killing Children : Two Roman Myths », *Mnemosyne*, vol. 54 n° 1, 2001, p. 31-77.

- SHELL, Marc, *The End of Kinship : Measure for Measure, Incest, and the Ideal of Universal Siblinghood*, Stanford, Stanford University Press, 1988.
- SHORTER, Edward, *The Making of the Modern Family*, New York, Basic Books, 1975.
- SHORTER, Edward, *Naissance de la famille moderne*, trad. Serge Quadruppani, Paris, Seuil, 1977.
- SKRETOKOWICZ, Victor, *European Erotic Romance : Philhellene Protestantism, Renaissance Translation and English Literary Politics*, Manchester, Manchester University Press, 2010.
- SONNET, Martine, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 1987.
- STEINBERG Sylvie, « Le droit, les sentiments familiaux et les conceptions de la filiation : à propos d'une affaire de possession d'état du début du XVII^e siècle », *Annales de démographie historique*, n° 2, 2009, p. 123-142.
- STEINBERG Sylvie, « Les enfants nés des amours ancillaires (France, XVI^e-XVII^e siècles) », *Le désir et le goût. Une autre histoire (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Actes du colloque international de Saint-Denis des 26, 27 et 28 septembre 2003 à la mémoire de Jean-Louis Flandrin, dir. Odile Redon, Line Sallmann, Sylvie Steinberg, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2005, p. 329-351.
- STEINBERG Sylvie, « Nés de la terre ? Les enfants bâtards et leurs familles (fin XVI^e siècle-début XVIII^e siècle) », *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*, Actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII^e siècle européen, université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 24-25 novembre 2005, dir. Anne Defrance, Denis Lopez et François-Joseph Ruggiu, collection Biblio 17, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2007, p. 343-358.
- STERN, Daniel N., *Le monde interpersonnel du nourrisson : une perspective psychanalytique et développementale*, collection Le fil rouge, Paris, Presses universitaires de France, 1989 (1^e éd.).
- STONE, Lawrence, *The Family, Sex and Marriage in England 1500-1800*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1977.
- SUAREZ, Michael F., « Asserting the Negative : "Child" Clarissa and the Problem of the Determined Girl », *New Essays on Samuel Richardson*, dir. Albert J. Rivero, New-York, Saint-Martin's Press, p. 69-84.
- TADDIA, Elena, *L'infanticide à Gênes à l'époque moderne*, thèse de doctorat dirigée par Dominique de Courcelles, ENS-Cerphi, Lyon, 2007, 2 vol.
- TADDIA, Elena, « La vita appesa a un filo : medicina e bambini esposti nella ruota a Pammatone (XV-XIX secolo) », *L'antico ospedale di Pammatone e il suo archivio dimenticato : XV-XX secolo. Un patrimonio all'origine del moderno San Martino*, Atti del convegno, Genova 6 novembre 2007, dir. Giovanni Regesta et Elena Taddia, Viareggio, Torre di Legno Editore, 2009, p. 41-58.

- TADDIA, Elena, « Sculpture e perdoni. Carità e munificenza a Genova nell'antico ospedale di Pammatone », *L'iconografia della solidarietà, La mediazione delle immagini (secoli XIII-XVIII)*, dir. Mauro Carboni et Maria Giuseppina Muzzarelli, Venise, Marsilio Editore, 2011, p. 251-263.
- TERPSTRA, Nicholas, *Abandoned Children of the Italian Renaissance : Orphan Care in Florence and Bologna*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2005.
- THOMAS, Yan, « À Rome, pères citoyens et cité des pères, II^e s. av. J.-C. – II^e s. ap. J.-C. », *Histoire de la famille*, 1, *Mondes lointains, mondes anciens*, dir. André Burguière, Claude Lévi-Strauss, Georges Duby, Jack Goody, Paris, Librairie générale française, 1986, p. 195-230.
- THOMAS, Yan, « Droit domestique et droit politique à Rome. Remarques sur le pécule et les honores des fils de famille », *MEFRA*, n° 94, 1982, p. 527-580.
- THOMAS, Yan, « La division des sexes en droit romain », *Histoire des femmes en Occident*, dir. George Duby et Michelle Perrot, t. 1, *L'Antiquité*, dir. Pauline Schmitt-Pantel, Paris, Plon, 1990, p. 103-156.
- THOMAS, Yan, « Le "ventre", corps maternel, droit paternel », *Le Genre Humain*, n° 14, *La valeur*, 1986, p. 211-236.
- THOMAS, Yan, « L'enfant à naître et l'"héritier sien". Sujet de pouvoir et sujet de vie en droit romain », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, n° 62-1, 2007, p. 29-68.
- THOMAS, Yan, « Paura dei padri e violenza dei figli : immagini retoriche e norme di diritto », *La paura dei padri nella società antica e medievale, rencontre italo-française organisée par l'Université de Trieste et l'École française de Rome, Trieste, octobre 1981*, dir. Ezio Pellizzer et Nevio Zorzetti, Biblioteca di cultura moderna, n° 880, Bari, Laterza, 1983, p. 113-140.
- THOMAS, Yan, « *Vitae necisque potestas*. Le père, la cité, la mort », *Du châtement dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique, Actes de la table ronde, Rome, 9-11 novembre 1982*, collection de l'École française de Rome, n° 79, Rome, École française de Rome, 1984, p. 499-548.
- THOMAS, Yan, « Remarques sur la juridiction domestique à Rome », *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine, Actes de la table ronde*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2-4 octobre 1986, collection de l'École française de Rome, n° 129, dir. J. Andraeu, H. Bruhns, Rome, École française de Rome, 1990, p. 449-474.
- TIKKOFF, Valentina, « Gender and Juvenile Charity, Tradition and Reform : Assistance for Young People in Eighteenth-Century Seville », *Eighteenth-Century Studies*, 41, n° 3, Spring 2008, p. 307-335.
- TREGGIARI, Susan, *Roman Marriage. Iusti coniuges from the Time of Cicero to the Time of Ulpian*, Oxford, Oxford, Clarendon Press, 1991.

- TRÉVISI, Marion, *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008.
- TROPÉ, Hélène, *La Formation des orphelins à Valence, xv^e-xvii^e siècles : le cas du Collège impérial Saint-Vincent-Ferrier*, Textes et documents du Centre de Recherche sur l'Espagne des xvi^e et xvii^e siècles (CRES), n° 8, Paris, Publications de la Sorbonne, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1998.
- TROPÉ, Hélène, *La Formación de los niños huérfanos en Valencia (siglos xv al xvii). El caso del Colegio imperial San Vicente Ferrer de Valencia*, Valencia, Edicep, 2007.
- TROPÉ, Hélène, « La formation des orphelins au Collège Saint-Vincent-Ferrier de Valence aux xvi^e-xvii^e siècles », *La formation de l'enfant en Espagne aux xvi^e et xvii^e siècles*, actes du colloque international, Sorbonne et Collège d'Espagne, 25-27 septembre 1995, dir. Augustín Redondo, Paris, collection Travaux du Centre de recherche sur l'Espagne des xvi^e et xvii^e siècles (CRES), n° 11, Publications de la Sorbonne, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1996, p. 215-230.
- VALETTE-CAGNAC, Emmanuelle, « Être enfant à Rome, le dur apprentissage de la vie civique », *Terrain*, n° 40, 2003, p. 49-64.
- VASSEUR, Paul, *Protection de l'enfance et cohésion sociale du iv^e au xx^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- VERNIÈRE, Paul, « L'enfant de la nature d'Irmirce à Gaspard Hauser », *Il buon selvaggio nella cultura francese ed europea del settecento, Studi di letteratura francese*, n° 8, Florence, Leo Olschki, 1981.
- WINKLER, John, *Constraints of Desire : The Anthropology of Sex and Gender in Ancient Greece*, New York, Routledge, 1990.
- WITMORE, Michael, *Pretty Creatures : Children and Fiction in the English Renaissance*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2007.
- ZIMMERMANN, Reinhard, *The Law of Obligations. Roman Foundations of the Civilian Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- ZUNSHINE, Lisa, *Bastards and Foundlings : Illegitimacy in Eighteenth-Century England*, Columbus, Ohio State University Press, 2005.
- ZUNSHINE, Lisa, « Bastard Daughters and Foundling Heroines : Rewriting Illegitimacy for the Eighteenth-Century Stage », *Modern Philology*, 102, n° 4, May 2005, p. 501-533.

RÉSUMÉS

DUBOULOZ, Julien, « Présence et absence des enfants exposés dans le droit romain (I^{er}-III^e siècles) »

Julien Dubouloz, ancien membre de l'École française de Rome, est maître de conférences en histoire romaine à l'université d'Aix-Marseille. Ses recherches proposent une approche historique du droit romain. Il a publié en 2011 *La propriété immobilière à Rome et en Italie (I^{er}-V^e siècles)*.

Cette communication porte non pas sur la période moderne mais sur Rome aux I^{er}-III^e siècles. À Rome, l'exposition des enfants dont la paternité est douteuse ne pose de problème ni juridique, ni moral. Un individu sans père se trouvant exclu de la citoyenneté comme de l'accès à une succession, un enfant trouvé n'est sauf exception recueilli que pour devenir esclave. Le détour par Rome permet donc de s'interroger sur la notion de valeur de l'enfant dans les stratégies familiales.

This contribution takes the reader to Rome between the first and third centuries, where there were no legal or moral impediments to exposing a child when doubts existed as to who might have fathered it. Since fatherless individuals were excluded from citizenship and inheritance, children who were found were generally taken in to become slaves. Surveying this reality of Rome addresses the notion of a child's value in the economy of family strategies.

MALOSSE, Pierre-Louis†, « L'*ekthesis* de Chariclée dans les *Éthiopiennes* d'Héliodore »

Pierre-Louis Malosse (1952-2013) était professeur de langue et littérature grecques à l'université Montpellier 3 et président de l'association scientifique Textes pour l'histoire de l'Antiquité tardive. Spécialiste de Libanios, il coordonnait la publication de ses œuvres dans la CUF. Il a publié les *Lettres de Chion d'Héraclée*, les *Lettres pour toutes circonstances* et le *Discours LIX* de Libanios.

Cette contribution présente la situation d'abandon d'un nouveau-né (*ekthesis*) qui sert d'argument aux *Éthiopiennes* d'Héliodore (IV^e s. ap. J.-C.). Non seulement l'*ekthesis* était une pratique courante et presque institutionnelle dans les cités antiques, mais encore elle constitue un motif fréquent dans le mythe et dans la littérature grecque de fiction. Chez Héliodore, elle a un rôle moteur, et l'on peut en repérer la trace dans le texte de deux passages (II, 31-33 et IV, 8), confronté à ses traductions modernes en français.

This contribution considers the exposure of a newborn infant (ekthesis) as a narrative ploy in Heliodorus' Ethiopian History (fourth century ad). Besides being a common, almost institutional, practice in Greek cities, ekthesis is a recurring motif in Greek myth and fiction. In Heliodorus' romance, exposure plays a key role, as may be traced in two passages (ii, 31-33 et iv, 8), which are considered here in different French translations.

MARTIN-ULRICH, Claudie, « L'abandon fait le larron ? Les représentations de l'enfant abandonné de l'*Heptaméron* aux histoires tragiques »

Agrégée de lettres modernes, maître de conférences en littérature de la Renaissance à l'université de Pau, membre de l'IRCL (UMR5186), Claudie Martin-Ulrich travaille sur les rapports entre rhétorique et narration, sur l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre et le genre du plaidoyer aux XVI^e et XVII^e siècles.

Cette contribution s'intéresse aux enfants abandonnés dans la littérature du XVI^e siècle français, pour s'interroger sur leur représentation ambivalente dans deux genres où ils apparaissent : la nouvelle de la reine de Navarre et l'Histoire tragique d'Alexandre van den Bussche. Les enfants que l'on abandonne le sont-ils parce qu'il s'agit de criminels en puissance ou des innocents qu'il faut protéger ? La réponse tient en partie à la conception que l'époque se fait des rapports entre nature et culture.

This contribution takes a look at abandoned children in sixteenth-century French literature, and investigates the ambivalence with which they are represented in two different genres, Marguerite of Navarre's tales and Alexandre van den Bussche's Tragic History. Are children exposed because they are potential criminals, or vulnerable beings that need to be protected ? Possible answers may be found in the period's attitudes to the respective impacts of nature and culture.

VALLS-RUSSELL, Janice, « De l'exposition à la reconnaissance : étapes, lieux et mots dans *Pandosto*, de Robert Greene (v. 1588) »

Ingénieur d'études au CNRS, rattachée à l'IRCL (UMR5186), université Montpellier 3, Janice Valls-Russell exerce des activités éditoriales et de recherche sur la Renaissance anglaise (théâtre et réécritures). Sous le nom de Janice Peyré, elle siège au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) et signe des travaux sur l'adoption et les origines (dont *Le Guide Marabout de l'adoption*, 2014).

Cette contribution repart de la nouvelle en prose de Robert Greene, *Pandosto, ou le triomphe du temps* (v. 1588), pour explorer le schéma narratif des trajectoires conduisant de l'exposition à la reconnaissance. Les espaces qui fixent ces différentes étapes à travers le temps contrastent avec l'instabilité des mots, le flottement des regards qu'elle induit, hypothéquant les conditions dans lesquelles peuvent se produire les retrouvailles.

This chapter reconsiders Robert Greene's prose romance, Pandosto or the Triumph of Time (c. 1588), and the narrative pattern of trajectories that lead from exposure to recognition. The mapping of this process breaks it down into successive, spatially defined stages, in contrast with the unreliability of words and the ensuing, fluctuating perception of facts and characters, which endanger the outcome of ultimate reunion.

SHOHET, Lauren, « Filles perdues, formes retrouvées dans le *Pericles* de William Shakespeare (1608) et l'*Urania* de Mary Wroth (c. 1621-1629) »

Professeur d'anglais à Villanova University (USA), Lauren Shohet est l'auteur de *Reading Masques : The English Masque and Public Culture in the Seventeenth Century* (CUP 2010) et de nombreuses études sur le genre, la forme, la littérature médiévale et les œuvres de Shakespeare et de Milton. Ses travaux ont été récompensés pour leur qualité par des bourses et des prix prestigieux.

Les enfants perdus inspirent un champ métaphorique dans les « romances » de la Renaissance anglaise. La popularisation subversive des textes (avec la progression de l'alphabétisation) et des corps (suite à divers bouleversements sociaux) se concentre en la figure de la fille perdue et retrouvée. Dans des œuvres de fiction comme *Urania*, de Mary Wroth, ou de théâtre comme *Périclès*, de Shakespeare et Wilkins, la fille retrouvée ouvre des perspectives de filiation dynastique et générique, tout en tissant de nouvelles œuvres.

*Lost children and foundlings generated a metaphorical field in the form of the English Renaissance romance. The troubling popularization of texts (consequent to increasing literacy) and of bodies (consequent to wide-ranging social changes) is conflated in the person of the lost-and-found daughter. In both prose romances like the *Urania* of Mary Wroth and theatrical romances like the *Pericles* of Shakespeare and *Wilkins*, the foundling daughter figures both the possibilities of dynastic and generic inheritance and the origin of new work.*

ROBIN-ROMERO, Isabelle, « Fondateurs, administrateurs et bienfaiteurs face aux enfants délaissés (XVII^e-XVIII^e siècles) »

Isabelle Robin-Romero, maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne, est membre du centre Roland-Mousnier (UMR8596). Sur l'histoire des enfants sans famille, elle a publié *Les orphelins de Paris. Enfants et assistance du XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUPS, 2007.

Entre la réforme catholique et les Lumières, les représentations dans le discours des auteurs intéressés par la question des abandonnés ont-elles changé ? Les mots employés révèlent que ces enfants sont qualifiés selon les circonstances dans lesquelles on s'est chargé d'eux (exposés, trouvés...). Les auteurs font aussi valoir leur état de victime de l'immoralité au XVII^e puis de la mortalité au XVIII^e. Enfin, ces abandonnés étant sans attaches, on se demande s'ils sont enfants de Dieu ou de l'Etat.

Was there any change in the discourses of authors who were interested in the question of abandonment between the Catholic counter-reformation and the Enlightenment ? The words that are used in these discourses reveal that these children are categorised according to the circumstances in which they were exposed, found or taken in care. Writings about those children also drew attention to their status of victims – victims of immorality in the seventeenth century, of mortality in the eighteenth. Furthermore, abandoned children having no ties, were they to be perceived as God's children, or the Nation's children ?

TADDIA, Elena, « Un débat politique et moraliste sur l'enfance abandonnée à Gênes : Andrea Spinola et le manuscrit *Ricordi* (v. 1624) »

Docteur en histoire à l'ENS de Lyon, Elena Taddia est Trinity College Dublin Fellow et chercheur associé au Centre R. Mousnier, à l'université Paris-Sorbonne. Sur l'enfance abandonnée à Gênes, elle a aussi publié : G. Regesta, E. Taddia (éd.), *L'antico Ospedale di Pammatone e il suo archivio abbandonato...*, 2009.

La représentation de l'enfance abandonnée que se fait la classe dirigeante dans la République de Gênes apparaît à travers les mots et les pratiques de son action charitable auprès de l'Hôpital de Pammatone. Le manuscrit *Ricordi* du patrice génois Andrea Spinola (1562 ?-1631) – analysé ici dans sa partie inédite – montre que le nombre croissant d'exposés devient un fardeau pour la République. Envoyer ces enfants en Corse comme colons ne serait-il pas un expédient pour hiérarchiser la misère entre les pauvres illégitimes et légitimes ?

The attitude of the ruling class in the Republic of Genoa towards abandoned children is revealed through its charitable interaction with the Hospital of Pammatone. The Ricordi manuscript written by the Genoan patrician Andrea Spinola (1562 ?-1631) – of which we analyse the unpublished part – shows that the growing number of exposed children was becoming a burden for the Republic. Sending these children to colonise Corsica could be considered a way of introducing a hierarchy between the misery of legitimate and illegitimate paupers.

TOUBOUL, Patricia, « L'enfant abandonné comme figure de la concupiscence dans l'opuscule de Bénigne Lordelot : *De la charité qu'on doit exercer envers les pauvres enfants trouvés* (1706) »

Patricia Touboul est maître de conférences en esthétique à l'université Montpellier 3, membre de l'IRCL (UMR5186), auteur de *Fénelon et les arts du dessin. Instruire par l'image* (Vrin), de plusieurs articles sur le XVII^e siècle, et co-auteur d'une anthologie, *Le Corps* (GF-Flammarion).

Siècle de saint Augustin, le XVII^e siècle est aussi celui de la concupiscence. Conséquence du péché originel, elle permet d'éclairer les désordres moraux et sociaux dont elle est la cause indirecte. Lordelot, né en 1639, avocat au parlement de Dijon, puis au Grand Conseil, l'évoque pour expliquer l'abandon d'enfant. En faisant de l'enfant abandonné la figure exemplaire d'un mal incurable que, sans la grâce divine, il est impossible de combattre, il contribue à donner au rigorisme augustinien un nouveau prolongement.

The seventeenth century brings to mind Saint Augustine; it also evokes lechery, which is viewed as a consequence of original sin, indirectly causing, and casting light on, moral and social disorder. Born in 1639, Lordelot, who was a lawyer at the Dijon Parliament then at the Grand Conseil, refers to lechery to explain the abandonment of children. By presenting the abandoned child as the exemplary figure of an incurable sin that can be fought only with divine grace, he revisits and extends Augustinian Rigorism.

SERIU, Naoko, «Quête et enquête autour de la filiation naturelle devant le parlement de Tournai à la fin du XVII^e siècle»

Après une thèse sur les soldats au siècle des Lumières (2005), Naoko Seriu travaille sur la culture judiciaire d’Ancien Régime dans une perspective croisée d’histoire du droit et d’histoire. Ingénieure de recherche au CNRS (CHJ, Lille 2), elle s’intéresse à l’articulation entre la procédure (en matière civile, criminelle, et de justice militaire) et les formes d’argumentation à l’époque moderne.

Comment une vie peut-elle s’inventer sous l’Ancien Régime malgré le stigmate de l’illégitimité ? Cet article examine l’enquête demandée par une fille naturelle pour établir une preuve de filiation devant le parlement de Tournai, à la fin du XVII^e siècle. À travers l’analyse des dépositions des témoins, il s’agira de mettre en lumière une double trajectoire féminine –de la mère et de la fille – ainsi que les liens qui se tissent autour de ces femmes reléguées en marge de la société, mais qui ne sont pas pour autant dépourvues de capacité d’agir.

To what extent could one overcome the stigma of illegitimacy and shape one’s life under the Ancien Régime ? This article focuses on the case brought by an illegitimate daughter before the Parliament of Tournai, at the end of the seventeenth century, to obtain proofs of her lineage. An analysis of the witnesses’ statements brings to light a twofold trajectory – the mother’s and the daughter’s – and the various forms of social exchange that were woven around these two women, who were relegated to the margins of society but were not deprived of all possibilities of agency.

SETH, Catriona, «La Dame de cœur et le ruban couleur de chair : “Remarques” et “excuses” d’enfants trouvés des Lumières»

Professeur à l’université de Lorraine et à Queen’s University (Belfast), Catriona Seth est l’auteur entre autres de *La Fabrique de l’intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII^e siècle* (2013), *Les Rois aussi en mouraient. Les Lumières en lutte contre la petite vérole* (2008), de l’édition Pléiade des *Liaisons dangereuses* de Laclos (2011) ainsi que de plusieurs articles sur les enfants trouvés.

Au cours du siècle des Lumières, les enfants sont souvent abandonnés avec des objets qui servent de protection ou de moyen d’identification possible. Ils sont également munis, à l’occasion, d’un billet qui indique leur nom, les raisons pour lesquelles ils sont laissés etc. Un travail dans les archives permet de mettre en valeur la variété et les fonctions de ces « remarques » et « excuses » qui ne vont pas sans rappeler certains aspects de la fiction du temps.

During the Enlightenment, children were often abandoned with objects intended to protect or identify them. At times they also had a note indicating their name, the reasons for which they were being left, etc. Archival research makes it possible to show the variety and functions of these « remarques » and « excuses », as they are known in French, and which are reminiscent of certain aspects of contemporary fiction.

DORNIER, Carole, « La liberté de l'enfant errant : le témoignage de Valentin Jamerey-Duval »

Carole Dornier, Professeur à l'université de Caen, a publié des études et éditions critiques concernant le discours sur les mœurs, l'écriture fragmentaire et le témoignage au XVIII^e siècle (Crébillon, Duclos, Prévost, Montesquieu, Challe...). Elle travaille actuellement sur les écrits de l'abbé Castel de Saint Pierre.

Valentin Jamerey-Duval (1695-1775) a raconté dans ses *Mémoires* son enfance de fugueur. Il a témoigné d'une réalité que les écrits de son temps ne prenaient guère en charge. C'est dans l'usage et dans la distance avec des modèles d'écriture, en particulier le roman picaresque et le pamphlet, qu'il parvient à nous faire partager sa conscience d'enfant et surtout le point de vue qu'il porte sur cette enfance misérable, sur les malheurs de son groupe d'origine et sur son combat pour échapper à la fatalité de sa condition.

Valentin Jamerey-Duval (1695-1775) related in his Memoirs the story of his life as an runaway child, thereby providing a direct record of a reality that his contemporaries' writings tended to overlook. This self-taught author drew on various genres and styles, particularly picaresque novels and pamphlets, to share his feelings and perception as a child with his readers and, above all, to provide insights into the ways he viewed his miserable childhood, the hardships of his original social group and his struggle to escape a socially conditioned existence.

RICHARDOT, Anne, « Vie et vicissitudes de Mademoiselle Le Blanc, sauvageonne de Champagne »

Anne Richardot est maître de conférences en littérature française du XVIII^e siècle à l'université Lille 3. Elle a notamment publié *Le Rire des Lumières* (Champion, 2002), *Femmes et libertinage* (Presses Universitaires de Rennes, 2003), *Bestiaire des Lumières* (*Revue des Sciences Humaines*, 2009).

Cet article retrace la vie de Marie-Angélique Le Blanc, nom donné à une sauvageonne trouvée en Champagne au début du XVIII^e siècle, à partir de l'ouvrage signé par une certaine M^{me} Hecquet, *Histoire d'une jeune fille sauvage trouvée dans les bois à l'âge de dix ans* (1755). On imagine combien ce cas, aussi rare par l'acculturation réussie qu'intrigant par la difficulté à reconstituer l'histoire de la protagoniste, a passionné les contemporains.

This contribution retraces the life of Marie-Angélique Le Blanc – the name given to a wild girl who was found in Champagne at the beginning of the eighteenth century – as told by Mrs Hecquet in Histoire d'une jeune fille sauvage trouvée dans les bois à l'âge de dix ans (1755). One may easily imagine how her contemporaries were fascinated by the case, both for the exceptional success of the girl's acculturation and the difficulties to reconstitute her story.

ELLERBECK, Erin, « Adoptés par des animaux : les parents temporaires d'enfants abandonnés dans le *Daphnis and Chloe* d'Angel Day »

Erin Ellerbeck enseigne au département d'anglais de l'université de Victoria. Ses articles ont paru dans *Studies in English Literature 1500-1900* et *Renaissance and Reformation/ Renaissance et Réforme*. Elle travaille actuellement sur les représentations de l'adoption dans la littérature anglaise des XVI-XVII^e siècles, à la lumière des perspectives juridiques, scientifiques et médicales de l'époque.

Cette contribution cherche à démontrer que l'abandon d'enfants dans le *Daphnis and Chloe* d'Angel Day (1587) permet d'étudier la frontière poreuse que la première modernité dressait entre les êtres humains et les animaux. En s'attardant sur des êtres non humains, *Daphnis and Chloe* se penche sur ce qui définit l'être humain et la famille humaine ; les divisions entre animaux et humains sont suffisamment brouillées pour que le comportement animal devienne étonnamment familier et source d'enseignements.

This chapter argues that the abandonment of children in Angel Day's Daphnis and Chloe (1587) presents an opportunity to examine the porous boundaries that were often believed to divide humans from animals in the early modern period. By focusing in part on non-human beings, Daphnis and Chloe explores what it meant to be human and what it meant to define the human family ; the divisions between animal and human are blurred enough that animal behaviour becomes strangely familiar and even instructive.

ARANDA, Daniel, « Variations sur un stéréotype : trois scènes de découverte d'enfants perdus en 1697 »

Daniel Aranda est maître de conférences à l'université de Nantes. Il travaille notamment sur le personnage de récit de fiction, plus particulièrement à travers les représentations d'enfants dans la littérature. Il a dirigé l'ouvrage *L'Enfant et le livre, l'enfant dans le livre*, L'Harmattan, 2012.

« Le Voyage de Falaise », « L'Oranger et l'abeille », « La Bonne femme », sont trois récits de fiction brefs de 1697 qui comportent une scène-clef, la découverte d'enfants perdus. Le genre, l'énigme proposée comme l'intrigue qui configurent ces trois scènes sont autant de variations sur le *topos* de l'enfant trouvé. La force d'inertie de ce stéréotype paralyse leurs auteurs plus qu'elle ne les stimule, ou les entraîne dans des incongruités qui tiennent lieu d'originalité.

In « Le Voyage de Falaise », « L'Oranger et l'abeille », « La Bonne femme », three tales dating from 1697, a key-scene hinges on the discovery of lost children. The genre, the mystery surrounding the children and the plot combine to offer three variations on the topic of children lost and found. The weight of the stereotype is such that it seems to cramp the authors rather than stimulate them, or to lead their attempts at originality into incongruities.

MAGNOT-OGILVY, Florence, « *And I am but a little Girl* : l'abandon à la première personne dans les romans du XVIII^e siècle »

Florence Magnot-Ogilvy est maître de conférences habilitée en littérature française du XVIII^e siècle à l'université Montpellier 3, membre de l'IRCL (UMR5186) et de l'IUF. Elle a publié *La parole de l'autre dans le roman-mémoires (1720-1770)* (2004), co-dirigé *Lectures de Cleveland* (2010) et *Économies du rebut* (2012) et co-édité une édition de *La Mouche* du Chevalier de Mouhy.

Si les récits d'abandon dans les romans du XVIII^e siècle sont en général peu développés, conformément à la très progressive prise en compte « réaliste » et non comique de la réalité quotidienne, l'abandon renvoie à une grammaire narrative particulière. La stigmatisation sociale de l'enfant trouvé y entre en tension et en dialogue avec la dimension mythique et sacrée de l'enfant perdu. Dans ce paysage narratif en mutation, l'œuvre romanesque de Daniel Defoe fait exception par son attention encore inédite à la parole individuelle de l'enfant.

In keeping with the very gradual emergence of « realist » rather than comic portrayals of everyday reality, narratives of abandonment in the eighteenth-century novel are generally limited; nonetheless, the theme of abandonment does refer to a specific narrative grammar. The foundling's social stigmatisation both contrasts and creates a dialogue with the mythical and sacred dimension of the lost child. In this evolving narrative landscape, the novels of Daniel Defoe stand out insofar as they focus for the first time on the child's individual voice.

Marianne CHARRIER-VOZEL, « L'enfant trouvé de Crébillon fils à Madame Riccoboni : variations du roman libertin au roman sentimental »

Marianne Charrier-Vozel est maître de conférences à l'université de Rennes 1. Spécialiste des manuels et romans épistolaires de l'Ancien Régime, elle a publié de nombreux articles sur Mme Riccoboni, la sociabilité franco-britannique et les correspondances au XVIII^e siècle.

Cette contribution compare la topique de l'abandon dans le roman libertin *Les Heureux orphelins* (1754) de Crébillon fils et dans les romans sentimentaux de Mme Riccoboni, les *Lettres de Sophie de Vallière* (1772) et les *Lettres de milord Rivers* (1776). Il s'agit de mettre au jour les constantes, les transformations et les détournements d'un univers romanesque à l'autre, révélateurs des procédés et de l'évolution d'une « littérature d'abandon » fondatrice de la Romancie au XVIII^e siècle.

*This contribution compares the topic of exposure in the libertine novel of Crébillon fils, *The Happy Orphans* (1754), and Mrs. Riccoboni's sentimental novels, *Letters of Sophie de Valliere* (1772) and *Letters of Lord Rivers* (1776). Recurring patterns, transformations and diversions may be traced, revelatory of the processes and the evolution of an « exposure literature » that was a cornerstone of the eighteenth-century Romancie.*

DÉMORIS, René, « Les impasses du délaissement : l'histoire de Tervire dans *La Vie de Marianne* »

Professeur émérite en littérature française du XVIII^e siècle à l'université Sorbonne nouvelle – Paris III, est l'auteur du *Roman à la première personne du classicisme aux Lumières* et de *Chardin, la chair et l'objet*, ainsi que de nombreuses études sur le roman et la peinture aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Histoire grise et noire que celle de Tervire qui occupe les trois dernières parties (1742) de la *Vie de Marianne* : la jeune aristocrate de province, devenue religieuse, y raconte la misère de son enfance et surtout l'expérience de son délaissement par une mère remariée et enrichie, qui lui ôte la capacité de désirer et d'aimer. Une terrible évocation des enfers familiaux et du vœu de mort des parents sur leur progéniture. Marivaux n'a jamais été plus loin dans l'analyse de la misère psychique que dans ce *négatif* de Marianne, peu propre à séduire le lecteur.

Marivaux devotes the last three parts of Vie de Marianne (1742) to the grey, dark story of Tervire : the young provincial aristocrat, who has become a nun, retraces her miserable childhood and dwells upon the experience of having been abandoned by her mother, who remarried and became wealthy. This has annihilated in Tervire a potential for desire and love, and conjures up a hellish vision of family relations in which parents seem to curse their children with a death wish. Marivaux offers his readers an unrivalled analysis of psychological distress through this portrayal in reverse of Marianne, which does not seek to seduce his readers.

GOLSE, Bernard, « Mise en perspective à la lumière de l'enfant mythique d'aujourd'hui »

Bernard Golse est pédopsychiatre-psychanalyste, chef du service de pédopsychiatrie de l'Hôpital Necker-Enfants Malades (Paris), professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'université René Descartes (Paris 5), ancien membre du Conseil supérieur de l'adoption (CSA), ancien président du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP), président de l'Association Pikler Loczy-France.

L'histoire des enfants perdus et des enfants trouvés aux XVI^e-XVIII^e siècles est riche d'enseignement pour notre réflexion actuelle. D'où l'importance du concept d'enfant mythique, soit les représentations qu'une société se donne de l'enfant et de l'enfance à un moment donné de son histoire. Par ailleurs, l'adulte et le bébé se doivent de co-écrire, ensemble, une histoire qui leur appartienne et qui fait qu'un enfant exposé/perdu/trouvé, même très jeune, est en mesure de raconter sa vie et de se la raconter, en dépit de tout.

The story of children lost and found in the 16th-18th centuries is useful for our current thinking about childhood. Hence the importance of the concept of the mythical child, that is to say, social representations of children and childhood at given moments in history. Furthermore, adult and baby should co-write together their own, specific, story – which means that a child that has been exposed/lost/found, even if an infant, is nonetheless able to narrate his/her life and narrate it to him/herself.



TABLE DES MATIÈRES

Florence MAGNOT-OGILVY ET Janice VALLS-RUSSELL	
Introduction	7

PREMIÈRE PARTIE

AUX SOURCES DE L'*EKTHESIS*

Julien DUBOULOZ	
Présence et absence des enfants exposés dans le droit romain (I ^{er} -III ^e siècles)	57
Pierre-Louis Malosse	
L' <i>ekthesis</i> de Chariclée dans les <i>Éthiopiennes</i> d'Héliodore	73

DEUXIÈME PARTIE

APPROPRIATIONS DES ORIGINES, RENOUVELLEMENTS ET CIRCULATIONS

Claudie MARTIN-ULRICH	
« L'abandon fait le larron » ? Les représentations de l'enfant abandonné de l' <i>Heptaméron</i> aux histoires tragiques . . .	87
Janice VALLS-RUSSELL	
De l'exposition à la reconnaissance. Étapes, lieux et mots dans <i>Pandosto</i> , de Robert Greene (v. 1588)	105

- Lauren SHOHEP
 Filles perdues.
 Formes retrouvées dans le *Pericles* de Shakespeare
 (c. 1608) et l'*Urania* de Mary Wroth (c. 1621-26) 125

TROISIÈME PARTIE

DISCOURS SOCIAL, IDÉOLOGIE, RELIGION

- Isabelle ROBIN-ROMERO
 Fondateurs, administrateurs et auteurs
 face aux enfants délaissés en France aux XVII^e-XVIII^e siècles 143

- Elena TADDIA
 Un débat politique et moraliste sur l'enfance abandonnée
 à Gênes. Andrea Spinola et le manuscrit *Ricordi* (vers 1624) 161

- Patricia TOUBOUL
 L'enfant abandonné comme figure de la concupiscence
 dans l'opuscule de Bénigne Lordelot. *De la charité qu'on
 doit exercer envers les pauvres enfants trouvés* (1706) 177

QUATRIÈME PARTIE

TÉMOIGNAGES, REGARDS

- Naoko SERIU
 Quête et enquête autour de la filiation naturelle
 devant le parlement de Tournai à la fin du XVII^e siècle 193

- Catriona Seth
 La Dame de cœur et le ruban couleur de chair.
 « Remarques » et « excuses » d'enfants trouvés des Lumières 215

Carole DORNIER
La liberté de l'enfant errant.
Le témoignage de Valentin Jamerey-Duval 239

Anne RICHARDOT
Vie et vicissitudes de Mademoiselle Leblanc,
sauvageonne de Champagne 253

CINQUIÈME PARTIE

POÉTIQUE

Erin ELLERBECK
Adoptés par des animaux. Les parents temporaires
d'enfants abandonnés dans le *Daphnis and Chloe* d'Angel Day . . . 267

Daniel ARANDA
Variations sur un stéréotype.
Trois scènes de découverte d'enfants perdus en 1697 285

Florence MAGNOT-OGILVY
« *And I am but a little Girl* ». L'abandon à la première
personne dans les romans du XVIII^e siècle 301

Marianne CHARRIER-VOZEL
L'enfant trouvé de Crébillon fils à Madame Riccoboni.
Variations du roman libertin au roman sentimental 321

René DÉMORIS
Les impasses du délaissement.
L'histoire de Tervire dans *La Vie de Marianne* 333

Bernard GOLSE
Mise en perspective à la lumière
de l'enfant mythique d'aujourd'hui 345

Bibliographie générale	355
Index des noms	375
Résumés	377